

129

Comité d'Aide

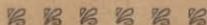
ET

d'Assistance Coloniale

(FONDÉ LE 2 AOUT 1914)

11, Rue des Petits-Champs

PARIS



EXERCICE 1915-1916





131

Comité d'Aide

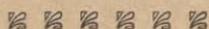
ET

d'Assistance Coloniale

(FONDÉ LE 2 AOUT 1914)

11, Rue des Petits-Champs

PARIS



EXERCICE 1915-1916



Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale

11, Rue des Petits-Champs, Paris

Sous le Haut Patronage de M. le Président de la République

Présidents d'Honneur :

MM. le général ROGUES, ministre de la Guerre ; Gaston DOUMERGUE, ministre des Colonies.

Membres d'Honneur :

MM. le général JOFFRE, commandant en chef des armées françaises ; J.-L. DE LANESSAN, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur général de l'Indochine ; Eugène ETIENNE, député d'Oran, ancien ministre de la Guerre ; A. MILLERAND, député, ancien Ministre de la Guerre ; le général DUBAIL, gouverneur militaire de Paris ; le général LYAUTEV, résident général au Maroc ; le général MOINIER, commandant supérieur des troupes de terre et de mer de l'Afrique du Nord ; Charles LUTAUD, gouverneur général de l'Algérie ; le général Henri DE LACROIX, ancien généralissime ; le général FAMIN, directeur des troupes coloniales ; le SYNDICAT DE LA PRESSE ; J. CHARLES-ROUX, président de l'Union Coloniale Française ; le général GALLIENI, ancien Ministre de la Guerre.

Président :

M. HENRY-BÉRENGER, sénateur de la Guadeloupe, président du Comité de l'Amérique française et des anciennes colonies, président de la Commission consultative coloniale au Ministère des Colonies.

Vice-Présidents :

MM. Paul BLUYSEN, député de l'Inde ; Gratien CANDACE, député de la Guadeloupe ; Albert GRODET, député de la Guyane ; Emile BOUGENOT, industriel à la Martinique ; Alcide DELMONT, avocat, président d'honneur de la Solidarité Coloniale ; D^r VITAILIEN, président de la Solidarité Coloniale.

Secrétaires :

MM. GASPARIN, député de la Réunion ; GIROD, gouverneur honoraire des Colonies ; PIERRE-ALYPE, rédacteur en chef de la Presse Coloniale ; Georges COULON, agent central des Banques coloniales ; G. FONVILLE, secrétaire du Comité de l'Amérique Française et des anciennes Colonies.

Trésorier :

M. Louis BOUGENOT, industriel à la Martinique.

Trésorier-Adjoint :

M. ROCHEMONT, commissionnaire-exportateur à Bordeaux.

Etat des Souscriptions au 30 Octobre 1916

MM. le Président de la République, 2.000 fr. ; les Agents des Douanes de la Guinée Française (à la Mémoire de René de Baufond, mort au champ d'honneur, le 25 septembre. Combat de Tahure), 285 fr. ; Alexandre, 500 fr. ; Ailleaume, 80 fr. ; Angoulvant, 20 fr. ; Anne-Marie, 10 fr. ; Anonymes, 1.593 fr. 25 ; Mme Antoni, 5 fr. ; une Antillaise, 10 fr. ; le comte d'Arincourt, 100 fr. ; l'Armée Coloniale, 450 fr. ; Assemat, 500 fr. ; Association de la Nouvelle Angleterre, 1.000 fr.

MM. Ballandé, député, 50 fr. ; Bally, 20 fr. ; capitaine P. Baré, 10 fr. ; Basquel, 10 fr. ; Belfort, 50 fr. ; Mme Baud, 10 fr. ; M. Henry Bérenger, sénateur, 6.500 fr. ; Mme Henry Bérenger, 500 fr. ; M. Jules Bérenger, 40 fr. ; Mme Berger, 5 fr. ; les Etablissements Bergougnan, 500 fr. ; MM. Berthelier, 100 fr. ; Bevert, 15 fr. ; Blancan, 70 fr. ; Mme Blancan, 20 fr. ; Mlles Suzy et Roxane Blancan, 10 fr. ; MM. Bluysen, député, 20 fr. ; Borcholder, 65 fr. ; Emile Bougenot, 500 fr. ; Louis Bougenot, 100 fr. ; consorts Bougenot 3.000 fr. ; M. et Mme Bruel, 10 fr. ; Mlle Bruriaux, 7 fr. ; M. Buhan, 100 fr. ; la Banque de l'A. O. F., 500 fr. ; la Banque de la Guadeloupe, 2.000 fr. ; la Banque de la Guyane, 375 fr. ; la Banque de l'Indochine, 250 fr. ; la Banque de la Martinique, 1.000 fr. ; la Banque de la Réunion, 1.000 fr.

Comptoirs Marc Caland, 50 fr. ; MM. Calisti, 20 fr. ; Candace, député, 227 fr. 55 ; Ceinerey et Allegret, 50 fr. ; Cercle l'Emeraude à Pointe-à-Pitre, 30 fr. ; Sergent Chabanas, 10 fr. ; A. Chambelau, 35 fr. ; Chavanel, 20 fr. ; Mlle A. Charignant, 5 fr. ; les Chemins de fer de Dakar à Saint-Louis, 500 fr. ; Cinéma Antillais, 250 fr. ; 1^{er} régiment d'infanterie coloniale 300 fr. ; 22^e régiment d'infanterie coloniale (28^e cie), 163 fr. ; 35^e régiment d'infanterie coloniale, 150 fr. ; MM. Coulon, 40 fr. ; Condo, maire de Baie-Mahault, 50 fr. ; Comité des Fêtes de Solidarité Patriotisme de Pointe-à-Pitre, 300 fr. ; Compagnie Française des Tramways de Tunis, 10 fr. ; Compagnie Française de Kong, 50 fr. ; Crédit Foncier Colonial, 3.500 fr. ; Corps d'Occupation de Tien-Tsin, 4.113 fr. 48.

MM. Desbonnet, 20 fr. ; Deshayes, 20 fr. ; Dounon, 10 fr. ; Driancourt, 10 fr. ; Mme Ducruet, 20 fr.

MM. Ecorchon, 40 fr. ; Engelhard (pour l'Ecole J.-B. Say), 50 fr. ; Mme la baronne d'Espalunge, 55 fr. ; Mme Ewald, 20 francs ; Mme Famel, 300 fr. ; MM. Fleury-Guagolino, 5 fr. ; Fonville, 10 fr.

MM. Albert Gaisman, 20 fr. ; Gaudard, 20 fr. ; Gamard, 20 fr. ; Gesta, 41 fr. ; Georges Valentin, 100 fr. ; Gilis (Comité Central des Œuvres Françaises de Changhaï), 13.829 fr. 25 ; Gradis et Schwob, 1.000 fr. ; Mme Grisez, 35 fr. ; MM. Grodet,

député, 110 fr. ; Grondin Léonce, 250 fr. ; Louis Guesde, 4 fr.

Librairie Hachette, 50 fr. ; Mme Haro, 156 fr. 55 ; MM. Hersent, 20 fr. ; Mme Houard, 15 fr. ; Mme Charles Humbert, 500 fr. ; les Indigènes du Cercle de Gardaia, 1.300 fr. ; M. Jacqueminet, 50 fr. ; Mme Joachim, 20 francs ; MM. Jobez, 500 francs ; Jouanel, 15 fr. ; Joyeux, 20 fr. ; Kadelbourg, 10 fr.

MM. Lachiche, 3 fr. ; Lacoste, 50 fr. ; Lagoutte, 100 fr. ; Lagrosillière, député, 20 fr. ; Mme Lagrosillière, 50 fr. ; M. le lieutenant Laplace à Chapa (Tonkin), 157 fr. 95 ; Mlle Lucy Lazare, 20 fr. ; Legasse, 100 fr. ; Mme Lejeune, 10 fr. ; MM. Lhuerre, 20 fr. ; Lhuillier, 50 fr. ; C. le Merle de Beaufond, 50 fr. ; Léonard Vincent, 2 fr. ; le général Lombard, 100 fr. ; Lostie, 50 fr. ; le général Lyautey, 500 francs.

MM. Manhes, 50 fr. ; Maniquet, 100 fr. ; Mardat, docteur 50 fr. ; Marquié, 20 fr. ; Maurice Martory, 5 fr. ; Massinot, 20 fr. ; Maurasse, 150 fr. ; Maza Louis, 38 fr.

MM. Merwart, gouverneur de la Guadeloupe, 150 fr. ; Mettetal, 20 fr. ; Molinar, 50 fr. ; Mortenol, capitaine de vaisseau, 20 fr. ; Paul Motet, 10 fr. ; Moynac, 50 fr. ; la Mutualité Ouvrière de Pointe-à-Pitre, 54 fr. 90.

MM. René Nadal, 50 fr. ; Nelson, 10 fr. ; Nouvion, directeur de la Banque de l'A. O. F., 20 fr. ; Georges Nadal, 5 fr.

L'Œuvre Dahoméenne, 1.250 fr. ; Oldani, 500 fr.

MM. Parbelle, directeur de la Banque de la Guadeloupe, 200 fr. ; Parmentier (Société de Secours mutuels des anciens marsouins), 2.000 fr. ; Pautrizel Pierre, 50 fr. ; Perrot, 16 fr. ; la Maison Picon, 300 fr. ; Pierre-Alype, 10 fr. ; la Maison Pio, 5 fr. ; le capitaine Pitet, 10 fr. ; le Poste de Boutilimit, 116 fr. ; Pourret, 45 fr. ; Poussier, 25 fr. ; Prémont, maire de Saint-Paul, 509 fr.

Mme Régis, 50 fr. ; MM. le colonel Remond, 20 fr. ; Robin, (à Tunis), 20 fr. ; Louis Robin, 20 fr. ; les Etab'issements Rosengart, 400 fr. ; Mme Rouvroy, 15 fr. ; Rochemont, 45 fr.

MM. Schowb, 500 fr. ; Siméon, 10 fr. ; Smith, 5 fr. ; la Société Industrielle des Mines d'Algérie et de Tunisie, 200 fr. ; la Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre, 3.500 fr. ; la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, 50 fr. ; la Société du Paris-Midi, 2.000 fr. ; le Syndicat de la Presse, 31.500 fr. ; Talliard, 2 fr. ; Teboul, 5 fr.

L'Union nationale des Cheminots, 500 fr.

MM. Georges Vadès, 10 fr. ; Edouard Vargel, 57 fr. ; Vieuxtemps, 100 fr. ; D^r Vitalien, 50 fr.

Mme Emile Zola, 800 fr.

Total des souscriptions au 30 octobre 1916 : 98.663 fr. 38

Nos Héros Créoles

Un officier Général, au cours d'une visite que je faisais dans les tranchées, me disait : « Un des côtés les plus curieux et des plus inattendus de cette guerre est assurément ce fait que le corps à corps est presque redevenu la règle du combat, tout comme aux temps homériques. A travers la pluie des balles et des shrapnells, on s'aborde, on se prend à la gorge. C'est le triomphe de la bravoure individuelle.

« Que d'actions d'éclat ignorées et pourtant magnifiques accomplies par nos poilus, simplement, par devoir, par entrain, sans témoins pour les consacrer.

Et tenez, je vous citerai celle-ci parce qu'elle eût pour auteur un soldat créole, un noir des Antilles, que c'est par conséquent un de vos camarades, mais je vous la citerai surtout parce que c'est vraiment une belle, très belle action. Elle a même cette espèce d'in vraisemblance qui donne à l'héroïsme son panache ».

Et voici les faits que me conta le général X... :

« Un jour, un soldat créole appartenant à l'infanterie coloniale, un Antillais nommé Lebil, se trouvait seul de faction devant un barrage. Il avait pour armes, aux mains son fusil, à ses pieds quelques grenades. Penché au créneau, il surveillait de son mieux la plaine. Le soir venait. Tout paraissait tranquille et la nuit promettait d'être calme. Mais tout à coup, des ombres paraissent, deviennent une masse profonde. Ce sont les Boches. Notre factionnaire, sursautant, crie, appelle, donne l'alarme. Silence. On ne répond pas ; et les assaillants, qui ont entendu, hâtent le pas. Combien sont-ils donc ? Ils couvrent les champs. Il en apparaît sans cesse. Ils sont innombrables. C'est un bataillon tout entier qui attaque à l'improviste. Que faire ? Lebil

est seul. Ses appels restent sans réponse, que se passe-t-il ? Il seul. Ses appels restent sans réponse. Que se passe-t-il ? Il s'égosille. On entendra sûrement. On a entendu. On ne peut pas n'avoir pas entendu. Mais les autres avancent rapidement. Lebil distingue déjà les hommes de tête. Il perçoit le grouillement de leurs pas. Tout à l'heure, il sera débordé avant que les camarades n'arrivent. Le barrage sera assailli, enlevé. Le barrage pris ? Ça jamais ! Lebil en a la garde, il le gardera. Son parti est pris. Il est seul. Tant pis. Il entre en lutte : d'abord des coups de feu bien placés et qui arrêtent les plus ardents. Mais on tire mal à l'abri et, dans ce péril extrême, il faut que chaque coup porte. Il y a un moyen. Rapidement, Lebil ramasse les grenades qui sont à ses pieds, les entasse sur le parapet, puis à son tour, il y grimpe, et là debout, se découpant bien sur le soleil couchant, à découvert, seul contre cette ruée, un contre mille, il se met à résister du fusil et de la grenade. Insoucieux des balles qui pleuvent, des grenades dont il est lui-même aspergé, de toute cette rage meurtrière convergeant contre lui, calme, tragiquement calme et méthodique, avec des allures de joueur de dis-cobole, il vise, brandit et lance ses engins de mort. A chaque éclatement, il voyait « sauter les boches ». Cela l'encourageait le stimulait. Chaque grenade tombant dans cette meute, sous ses pieds, faisant un trou.

« Et debout sur son barrage inviolé, paraissant invulnérable, comme un héros antique, du va et vien de son bras, il tenait l'ennemi au large.

« Crainte, instinctif respect pour tant d'intrépide bravoure, les Boches hésitaient. Et lui, sublime sans s'en douter, il se sentait néanmoins content de soi. Ça marchait.

« Enfin, ses camarades étant arrivés, l'ennemi repoussé, on le recueillit étendu sur son barrage ; il avait, presque depuis le début, un tibia fracassé, et, les siens étaient là, il avait renoncé à vouloir se tenir debout quand même.

« Qu'en dites-vous ? »

En entendant conter cela, j'ai crié, moi, à l'in vraisemblance. J'ai cru à quelque récit d'une action réelle, mais narrée avec complaisance. Eh bien, il m'a fallu m'incliner.

Un jour, au Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale s'est présenté à moi un soldat créole, un Antillais. Appuyé sur des béquilles, il traînait une jambe entourée d'un épais bandage.

— Vous êtes blessé ?

— Oui, ce n'est rien, le docteur m'a promis de me guérir.
C'est un noir, à l'œil très clair et caressant, au parler doux,
presque timide.

— Et où avez-vous été blessé ?

— Dans les tranchées.

— Votre nom ?

— Lebil.

— Lebil ? c'est vous ?

Il me regarde tout surpris.

— Vous me connaissez ?

— Je le crois ; vous avez la croix de guerre, montrez-moi
votre citation.

Il cherche le papier dans sa poche, me le tend.

Ah, le brave, le brave garçon ! C'est bien lui. C'est mon
héros ! C'est lui, cet invraisemblable audacieux qui émerveilla
par sa bravoure ses chefs et ses camarades. On ne m'avait pas
trompé et on n'avait pas exagéré. Voici le texte même de sa
citation :

« Lebil Macaire, matricule 24 Ic/972, soldat de 1^{re} classe
au 22^e régiment d'Infanterie coloniale.

« Au combat du 10 février, chargé de la défense d'un bar-
rage important, attaqué brusquement et furieusement par l'en-
nemi, a donné l'alarme et en attendant des renforts, est monté
sur le barrage, faisant le coup de feu, lançant des grenades avec
une intrépidité qui a fait l'admiration de tous. Grièvement
blessé ».

(G. Q. G. le 8 mars 1916. — Le général Fayolle, comman-
dant la 6^e armée).

O vaillant enfant, honneur de nos colonies, tu es un exem-
ple pour tous ! Les hommes de ta trempe, si nombreux que les
circonstances les aient faits sur le sol de France, méritent notre
gratitude déférente. Tu es de ceux devant qui l'ennemi n'ose
pas avancer, devant qui il recule, tu es de ceux qui auront libéré
la patrie !

Et je suis fier, dans ma tendresse un peu paternelle pour
tous les originaires de nos vieilles colonies françaises, je suis
fier de tels actes d'éclat. Ils sont topiques. Ils montrent, mieux
que toutes les affirmations du sentiment, quelle large place peu-
vent tenir dans la défense et dans la prospérité du pays, ces soi-
dats, ces créoles, ces fils de nos petites patries lointaines. Ils
montrent combien nous avons raison de vouloir compter sur eux,

de faire appel à leur dévouement. Sur tous les champs de bataille, dans toutes les tranchées, ils sont au premier rang. Jamais, on ne met vainement leur vaillance à l'épreuve.

Par l'action de l'un d'eux, jugez des autres, des milliers d'autres...

HENRY BÉRENGER,

Sénateur de la Guadeloupe,

Président du Comité des Anciennes Colonies.

COMITÉ

d'Aide et d'Assistance Coloniale

Le Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale a tenu le 6 juillet 1916 sa seconde assemblée générale statutaire au siège social, 11, rue des Petits-Champs, sous la présidence de son Président, M. Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe, devant une assistance extrêmement nombreuse.

Le Président a ouvert la séance en rappelant en quelques mots l'œuvre du Comité depuis son origine. Il l'a montrée évoluant avec les circonstances pour répondre aux besoins les plus pressants, et il a souligné la part considérable faite depuis un an dans les préoccupations du Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale aux soldats créoles appelés sous les drapeaux.

Durant la première année de la guerre, leur nombre était relativement restreint ; mais depuis il a été sans cesse en augmentant, et nous les comptons maintenant par dizaines de mille en France, en Algérie, à Salonique.

« Ils montrent, ces soldats — a-t-il dit — ils montrent vaillamment sur le champ de bataille qu'on a eu raison de faire appel à leur courage et à leur dévouement : la proportion des créoles cités à l'ordre du jour est très grande ; elle prouve que la Mère-Patrie peut compter sans réserve sur de tels enfants ; ils donnent leur vie sans marchander ».

Le Président rend alors un hommage ému à la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur et aux applaudissements unanimes de l'assemblée, il place sous leur égide la réunion que tient le Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale.

Puis, il donne la parole à M. Louis Bougenot, trésorier du Comité, pour la lecture du compte rendu financier.

Ce compte rendu établit que les recettes du Comité, depuis son origine au 1^{er} juillet 1916, ont été de 916.923 fr. 98; les dépenses de 903.303 fr. 80.

En voici le détail :

RECETTES

<i>Subventions du Comité officiel :</i>		
Au 19 juin 1915	365.000	
Au 1 ^{er} juillet 1916	400.000	765.000
<i>Souscriptions :</i>		
Au 19 juin 1915	21.033,30	
Au 1 ^{er} juillet 1916	60.020,68	81.053,98
<i>Ministère de la Guerre :</i>		
Au 1 ^{er} juillet 1916		30.000
<i>Comité des Orphelins :</i>		
Au 1 ^{er} juillet 1916		6.587,50
<i>Cameroun</i>		34.000
<i>Compte courant « Fatinet » :</i>		
Au 19 juin 1915	113	
Au 1 ^{er} juillet 1916	169,50	282,50
		<hr/>
		916.923,98
		<hr/>

DÉPENSES

<i>Secours en espèces :</i>	
<i>Dans les hôpitaux :</i>	
Au 19 juin 1915	162.247,15
Au 1 ^{er} juillet 1916	26.522,15
<i>Secours aux soldats Créoles :</i>	
Au 19 juin 1915	24.057
Au 1 ^{er} juillet 1916	61.489,85
<i>Ambulances coloniales, secours aux soldats sur le front :</i>	
Au 19 juin 1915	20.000
Au 1 ^{er} juillet 1916	1.899,50
<i>Orphelins :</i>	
Au 19 juin 1915	
Au 1 ^{er} juillet 1916	15.132,25
<i>Familles secourues :</i>	
Au 15 juin 1915	18.525
Au 1 ^{er} juillet 1916	14.613,90
<i>Personnes individuellement secourues :</i>	
Au 19 juin 1915	9.212

Au 1 ^{er} juillet 1916	3.820,70	357.519,50
<i>Vêtements et Vivres :</i>		
Aux prisonniers, soldats et Blessés coloniaux :		
Au 19 juin 1915	116.291,05	
Au 1 ^{er} juillet 1916	314.417,70	430.708,75
<i>Ministère de la Guerre :</i>		
Envois collectifs :		
Au 1 ^{er} juillet 1916		30.000
<i>Cameroun :</i>		
Au 1 ^{er} juillet 1916		26.639,60
Frais Généraux :		
Au 19 juin 1915	18.979,85	
Au 1 ^{er} juillet 1916	39.382	58.361,85
<i>Compte courant « Fatinet » :</i>		
Au 19 juin 1915	11	
Au 1 ^{er} juillet 1916	63,10	74,10
		<hr/>
		903.303,80

Résumé :

Recettes	916.923,98
Dépenses	903.303,80
	<hr/>
<i>Solde disponible</i>	13.620,18
Se décomposant comme suit :	
En caisse	9.633,43
En Banque	3.986,75
	<hr/>
Total égal	13.620,18

« Pour un total de secours envoyés depuis notre création, ajoute M. Louis Bougenot, tant en espèces qu'en vêtements et vivres, et s'élevant à la somme de 788.228,25, nous avons dépensé 58.361,85 en frais généraux se décomposant comme suit :

Dactylographes, comptables, ouvrières pour l'emballage et la confection des paquets, personnel pour l'expédition et le transport des colis	26.171,95
Fournitures de bureau, papier, toile, cartons, boîtes ficelle, frais d'expédition, chauffage, éclairage, etc.	32.189,90
	<hr/>
	58.361,85

Nous attirons à nouveau votre attention sur ce que la majeure partie des allocations données au personnel doit être con-

siderée comme de l'Assistance par le travail, plusieurs de nos collaboratrices étant originaires des Colonies, filles ou épouses de soldats coloniaux.

Nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir donner votre approbation aux comptes que nous venons de vous soumettre ».

Cette approbation est votée à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à M. Georges Fonville, qui présente un rapport au nom du Conseil d'administration. Ce rapport est également approuvé, et l'assemblée en décide la publication.

RAPPORT

présenté au nom du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière à pareille époque, notre Président vous donnait l'assurance que si la guerre, en se prolongeant, nous obligeait à tenir une nouvelle assemblée, celle-ci trouverait son œuvre toujours aussi active et aussi dévouée.

Nous avons tenu parole.

Le résumé financier que vous a exposé notre Trésorier, M. Louis Bougenot, vous a convaincus que, loin de réduire notre action, nous l'avons, au contraire, développée dans la mesure du possible. C'est grâce à la générosité du Comité de répartition des dons et souscriptions recueillis aux colonies, c'est grâce aux plus flatteuses allocations, c'est grâce aux adhérents qui nous sont venus plus nombreux parce qu'ils ont mieux connu et mieux apprécié notre initiative, c'est grâce à tous les dévouements dont nous sommes entourés que nous avons pu réaliser cet effort sans une minute de défaillance.

Les services que nous pouvions rendre emportaient d'ailleurs avec eux leur récompense en nous attirant de hauts

encouragements, en provoquant dans les colonies mêmes des concours spontanés, de généreuses sympathies.

M. le Président de la République, à la date du 11 février 1916, écrivait à notre Président :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu me faire parvenir un fascicule relatant l'œuvre accomplie depuis le début des hostilités par le « Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale ».

J'ai pris connaissance avec intérêt de cet exposé que je vous remercie de m'avoir communiqué et je vous adresse toutes mes félicitations pour les résultats obtenus par votre association pour laquelle je vous prie d'accepter la somme ci-jointe de 1.000 francs que je suis heureux de pouvoir mettre à votre disposition à titre de nouvelle offrande.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

R. POINCARÉ.

La bienveillance de M. le Président de la République ne s'arrêtait pas à ce geste généreux.

Quelques mois après, il faisait participer notre œuvre à la répartition d'une somme offerte par la Nouvelle Angleterre. Le 10 juin 1916, nous recevions la lettre suivante :

Monsieur le Président,

L'Association de la Nouvelle Angleterre en faveur des orphelins et des mutilés français de la guerre a organisé à Boston un bazar dont elle a fait parvenir la recette à M. le président de la République pour être répartie entre les orphelins et les mutilés de la guerre.

M. Le Président me charge de vous adresser la somme ci-jointe de 1.000 francs qu'il est heureux de pouvoir mettre à votre disposition pour les orphelins de la guerre auxquels votre œuvre s'intéresse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Secrétaire général civil
de la Présidence de la République*

En décembre 1915, le Syndicat de la Presse nous apportait, lui aussi, une marque flatteuse d'estime en nous attribuant sur « la Journée des Eprouvés de la Guerre » la magnifique obole de 30.000 francs.

Mon cher Collègue et ami, écrivait M. Arthur Meyer à votre

Président M. Henry Bérenger, J'ai l'honneur et la joie de vous annoncer que, retenant votre demande parmi toutes celles qui lui ont été adressées pour obtenir une participation dans les recettes de la « Journée des Eprouvés de la Guerre », le « Comité du Syndicat de la Presse » a voté, dans sa séance du 21 décembre, une somme de 30.000 francs, destinée à l'Œuvre si intéressante du Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale.

Veuillez agréer, ... etc..

Aux Colonies, notre action était connue, appréciée et de précieuses adhésions nous arrivaient. Je citerai celle de M. le Gouverneur Général par intérim de l'Afrique Occidentale Française Angoulvant, la souscription de la Banque de l'Afrique Occidentale Française que son directeur, M. Nouvion, nous adressait en ces termes :

Mon cher Sénateur,

Je trouve ce matin la petite brochure que vous avez bien voulu m'adresser et qui m'a vivement intéressé.

En parcourant la liste de ceux qui ont souscrit à votre œuvre, je m'aperçois que la Banque de l'Afrique Occidentale ne s'y trouve pas. C'est un oubli que je regrette vivement et que je m'empresse de réparer en vous envoyant, ci-joint, un chèque de 500 francs, car la Banque est heureuse de pouvoir s'associer à votre belle œuvre.

Croyez, mon cher Sénateur, à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

A. NOUVION.

Au Dahomey, le groupement « l'Œuvre Dahoméenne » organisait des fêtes et nous adressait en deux fois, une somme de 1.250 francs.

A Shanghai, le « Comité Français des Œuvres de Guerre », par les soins de M. Gilis, qui marque à notre œuvre le plus actif dévouement, nous adressait, en sept envois différents, un total de 10.410 fr. 85.

A Tien-Tsin, M. le colonel Veautravers, à la suite d'une fête donnée au mois de juin à l'Arsenal, par les troupes d'occupation, nous faisait parvenir une somme de 1.282 francs 65. Au mois d'août déjà, nous avons reçu de lui une somme de 350 fr. 33.

A la Réunion, on songeait aussi à participer à notre

œuvre. Nous recevions de M. le maire de la commune de Saint-Paul, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter 110 francs de 509 francs en un mandat-poste n° 336 à votre ordre que le sous Comité de Secours National du Bois-de-Nèfles (St-Paul) vous adresse sous ce pli au profit de l'Œuvre de l'Assistance Coloniale que vous dirigez avec autant de patriotisme que de compétence.

Je profite de cette occasion pour vous adresser tant au nom du sous Comité du Secours national Saint-Paulois qu'en mon nom personnel, des remerciements pour les secours et l'appui moral que votre Association a accordés à nos compatriotes de Saint-Paul qui ont été affectés aux divers secteurs de Marseille (Dépôts et ambulances).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

A. PRÉMONT.

Et voici une souscription encourageante.

Comme on nous avait signalé, une misère lointaine, le Conseil avait décidé d'intervenir et on nous avait indiqué un honorable commerçant de Port de Paix à Haïti, M. Maurrasse, comme devant accepter volontiers de faire en notre nom le versement du secours voté. En cas d'acceptation, nous devions rembourser la somme à son représentant en France.

Non seulement, M. Maurrasse consentait à ce que nous lui demandions, mais il prenait à sa charge notre secours et y ajoutait une cotisation personnelle de cent francs.

Voici la lettre par laquelle il nous le faisait savoir :

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre lettre du 21 mars me demandant de verser pour le compte du « Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale », la somme de cinquante francs, à Mme ... demeurant au Cap Haïtien.

Sous ce couvert, je vous remets le reçu de ladite dame pour la somme de dix dollars que je lui ai fait verser, au Cap Haïtien, par l'entremise d'un compatriote, M. Achille Barthe.

J'ai prié MM. E. Raoul Duval et C^o le Havre de vous verser pour mon compte la somme de cent francs. Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter ces deux petites valeurs, en faveur de l'œuvre que vous présidez. Je vous prie

de croire que je ferai mon possible pour aider à soulager ceux de mes frères qui défendent la patrie commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Signé : MAURRASSE.

Je vous citerai enfin la souscription de M. Condo, conseiller général et maire de Baie-Mahaut, à la Guadeloupe, qui nous a adressé cinquante francs, en les accompagnant des mots suivants :

Je me sentais en faute vis-à-vis du « Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale ». L'œuvre qu'il a entreprise est trop bienfaisante et noble à la fois, pour qu'on n'y souscrive pas avec empressement. Aussi, je me sens soulagé en vous faisant tenir mon obole par un mandat-poste ci-inclus.

De telles marques de sympathie sont singulièrement flatteuses; mais je répondrais mal à votre sentiment si je n'en reportais l'honneur sur ceux-là mêmes qui nous les attirent, sur ces glorieux soldats de l'armée coloniale auxquels nous nous sommes consacrés.

*
**

Notre action, au cours de l'année révolue, a été semblable à elle-même, ici développée, là réduite, selon les besoins du moment.

Et nous n'avons pas chomé.

De hauts fonctionnaires ont bien voulu venir s'en rendre compte par eux-mêmes.

M. Sergent, sous-gouverneur de la Banque de France, nous a fait l'honneur d'inspecter notre organisation. Il venait comme représentant du Comité de Répartition.

M. de Lavit, contrôleur général de l'Administration de l'Armée, M. Gache, contrôleur de première classe de la même administration, nous ont fait le même honneur.

Vous connaissez, tous, les rouages du Comité.

Vous savez que notre intervention s'étend aux blessés dans les hôpitaux, aux soldats sur le front, aux prisonniers, aux créoles sous les drapeaux, aux originaires des colonies tombés dans la gêne, aux orphelins.

Jamais on ne s'est adressé à notre Comité sans qu'on ait tenté de répondre à l'appel. Mais quelqu'ait été notre motif d'intervenir, jamais nous n'avons perdu de vue l'idée directrice de notre œuvre qui consiste à affirmer l'étroite solidarité des colonies avec la métropole, l'union fraternelle de nos colonies entre elles.

Tâche facile ! L'heure était propice pour un tel enseignement. Il en subsistera plus de confiance réciproque, plus d'abandon dans les rapports, une fusion plus complète. Sous le drapeau qu'ils servent, Créoles des vieilles colonies, Hindous, Algériens, Marocains, Tunisiens, Sénégalais Indochinois, Malgaches, sont devenus frères. Le *Foyer Colonial* dont la création s'est décidée ici-même, se sera merveilleusement prêté à la création de tels liens. Jeunes gens qui s'ignorent, ils trouvent là, tous indistinctement, un asile, un repos, entourés de la même sollicitude, comme les enfants d'une seule et unique famille. Ils y sont réellement frères. Et notre Comité, dans le même esprit, n'a jamais cessé de se joindre à l'œuvre que préside notre collègue le Docteur Vitalien, pour en compléter l'action bienfaisante.

Mais j'aborde les faits.

L'an dernier, à la date de notre assemblée générale, nous avons reçu des hôpitaux 4.351 états de présentation pour des secours à des blessés, dont le nombre s'élevait à 34.870. Nous avons distribué une somme de 162.247 fr. 15, soit environ 4 fr. 66 par personne.

A la date du 1^{er} juillet 1916, le nombre total de ces états de proposition n'atteignait que le chiffre de 5.306 pour 45.826 blessés, c'est-à-dire que, au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous ne recevions que 995 états, correspondant à 10.956 blessés à qui nous envoyions une somme totale de 26.522 fr. 15, soit une moyenne de 2 fr. 50 par homme.

Voici le détail de ces dons :

	Au 19 Juin 1915	Au 1 ^{er} Juillet 1916	Pour l'année écoulée
Nombre de soldats secourus	34.870	45.826	10.956
Infanterie coloniale	18.006	23.189	5.183

Artillerie coloniale	726	965	239
Chasseurs d'Afrique	165	238	73
Spahis algériens	115	145	30
Zouaves	4.594	7.582	2.988
Légion étrangère	633	777	144
Tirailleurs algériens	6.197	8.159	1.962
Tirailleurs marocains	1.132	1.409	277
Tirailleurs sénégalais	931	989	58
Tirailleurs Tunisiens	2.371	2.373	2

Diverses causes à ce fléchissement :

D'abord le nombre des blessés a été moins grand. Puis les officiers gestionnaires des hôpitaux ont reçu du Ministère de la Guerre des instructions pour s'abstenir d'accepter des fonds, en dehors de ceux qui leur sont confiés par l'Etat.

Enfin, si nous avons été le premier comité colonial à fonctionner dès le début de la guerre, nous avons eu le plaisir de voir se créer à côté de nous, pour alléger notre tâche, des œuvres particulières qui ont, toutes, notre sympathie, des œuvres telles que : « L'Assistance aux Troupes Noires » ; « Le Vestiaire du Soldat de l'Inde » dirigé avec tant de dévouement par notre collègue et vice-président, M. Paul Bluysen ; l'œuvre d' « Assistance aux Travailleurs Indochinois » ; les comités qui se sont constitués en Algérie, en Tunisie, au Maroc et avec lesquels nous entretenons les meilleures relations.

Nos rapports avec les hôpitaux n'en restent pas moins étroits et les médecins qui ont la charge de soigner nos blessés, savent que nous sommes toujours prêts à leur apporter notre concours le plus largement que cela nous est possible. C'est à eux, selon les circonstances, ou aux blessés eux-mêmes que nous adressons les secours demandés.

Et c'est toujours avec le même cœur que ceux-ci acceptent nos petits présents et nous remercient.

C'est toujours le beau moral que nous avons pu apprécier l'an dernier, le même dévouement pour la Patrie.

Monsieur le Président,

Surpris joyeusement de votre joli geste, je remercie en votre

personne la Grande Famille Coloniale que vous représentez si dignement.

Sur le chemin de ma convalescence, j'espère d'ici peu mettre de nouveau mes forces à la disposition de la Mère-Patrie et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signé : A..

Maréchal des Logis. Hôpital N° 1. Montpellier.

Sur le front, le 28 juin 1916.

Monsieur le Président,

C'est avec joie que je réponds à votre missive dans laquelle vous m'envoyez ... francs, lesquels m'ont fait grand plaisir, étant de retour au front toujours prêt à verser mon sang pour la Mère-Patrie.

Croyez, Monsieur le Président, à tous mes remerciements.
Vive la France et la Victoire prochaine !

Bachir ben M'B...

Tir. Mar. Secteur ...

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous accuser réception du mandat que je viens de recevoir. Je vous remercie de tout mon cœur, ainsi que le Comité que vous voudrez bien remercier pour moi de m'être venu en aide ; car depuis 14 mois que j'ai contracté mon engagement pour la durée de la Guerre, c'est la première fois que je reçois quelque chose. Cela m'a fait bien plaisir et ça me donne du courage, malgré mes 46 ans. Je me battrai en vrai citoyen comme je dois le faire pour mon pays, car je vois qu'il y a encore du bon monde qui pense aux malheureux combattants sans famille. Aussi, jamais je ne l'oublierai et ne failirai pas à faire mon devoir jusqu'au bout, et jusqu'à la victoire, car j'ai une grande confiance.

Recevez, Monsieur le Président, l'hommage de mes profonds respects.

Votre tout dévoué serviteur.

Signé : Charles D...

7^e colonial. Secteur ...

C'est par centaines que nous arrivent de pareilles lettres. Nos coloniaux apprécient à sa réelle valeur notre œuvre de solidarité, et toujours vaillants, toujours ardents au combat ils continuent à se montrer de plus en plus dignes de leurs glorieuses traditions. Nous sommes fiers de les y encourager.

Nous n'avons pas envoyé que des secours en argent

dans les hôpitaux. Chaque fois que votre Comité a été à même de manifester par son organe, la sympathie de nos colonies aux combattants, il l'a fait avec joie. C'est ainsi que votre Conseil, saisi par le Président du Comité de Répartition, décidait l'achat de phonographes pour distraire les malades et les blessés.

L'un était envoyé à Gondrecourt. On nous en accusait réception en ces termes :

Monsieur le Président,

Je reçois à l'instant votre honorée du 22 courant, et j'ai reçu hier le très beau phonographe. Si vous aviez vu la joie de nos malades. Je me fais un plaisir de vous envoyer en un petit mot de remerciement et, ma foi, je les laisse faire.

Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie

Encore une fois Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que tous ces Messieurs du Comité et vous prie de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Eugénie D...

Infirmière A. D. F. Hôpital militaire, G.. (Meuse).

Mes poilus convalescents vont vous mettre un merci de leurs mains.

Roule, 131^e infanterie ; François, 134^e infanterie ; Pompily, 269^e infanterie ; Chailley, 13^e infanterie ; Prete, 29^e infanterie ; Aupy, 29^e infanterie ; Rougelin, 16^e d'artillerie ; Mettaud 134^e infanterie.

Grand merci pour le plaisir procuré par le phono.

PÉRARD, 41^e infanterie.

Merci. Intermédiaire de tous les malades.

FAILLARD, brigadier d'artillerie.

Un autre appareil était envoyé à une formation sanitaire belge. Nous étions sûrs en offrant un souvenir de nos colonies à nos alliés de répondre aux sentiments d'admiration qu'on éprouve au-delà des mers pour ces chevaleresques défenseurs du Droit. Nous étions remerciés ainsi :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du phonographe et des disques que vous avez bien voulu m'adresser. Le tout est arrivé en parfait état, et l'appareil a été mis immédiatement à la disposition des malades soignés dans notre hôpital.

La guerre finie, et notre établissement fermé, je me propose, à moins que vous n'y voyiez d'inconvénient, de transmettre, en

votre nom, cet appareil à l'«Œuvre du Grand Air pour les petits» patronné de S. M. la Reine pour les Orphelins de la Guerre, et dont je suis le médecin-directeur.

Veillez agréer, Messieurs, avec l'expression réitérée de ma reconnaissance, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

Docteur CLAESSEN.
B. 238. 6^e Cie.

Inutile d'ajouter que nous avons approuvé avec empressement le touchant projet de M. le Docteur Claessen.

..

Nos secours aux familles et aux originaires des colonies qui se sont trouvés victimes de la guerre, se sont accrus en nombre, car malheureusement la durée des hostilités a eu pour conséquences d'aggraver bien des misères.

En ce qui concerne ces secours, nous avons continué comme par le passé, en prenant toujours les mêmes précautions, par des enquêtes sur place ou par des demandes de renseignements dans les mairies.

En juin 1915, nous avons distribué 711 secours et donné ainsi 21.342 francs, soit une moyenne de 33 fr. par secours.

Au cours de cette année, nous avons distribué 1.007 secours pour une somme de 27.196 fr. 35, soit une moyenne de 27 francs par personne.

Là aussi, je ne vous citerai que quelques lettres de remerciements. C'est le même état d'esprit, la même gratitude.

Cher Monsieur le Directeur,

Je reçois votre généreux mandat à l'instant et je m'empresse de venir vous remercier de tout mon cœur. Me trouvant enceinte de 2 mois et avec 2 bébés de 4 ans et 16 mois, alors vous dire le bien-être que cet argent va nous procurer ; mon pauvre mari sur le front en profitera également.

Merci encore, cher Monsieur.

Recevez, mes sincères salutations.

Mme D...
à Boutigny (Seine-et-Oise).

Monsieur le Président,

J'ai reçu aujourd'hui le mandat-carte que la bienveillance du Comité a bien voulu m'adresser. Je vous en remercie infini-

ment. Comme je suis en congé de convalescence sans solde et chargé de famille, j'en avais beaucoup besoin.

Recevez, Monsieur le Président, en même temps que mes remerciements, l'assurance de ma sincère gratitude.

Signé : Jean, Georges J...

En convalescence, 90, rue Philippe-de-Girard, Paris.

Monsieur,

Je ne sais comment m'exprimer pour vous dire combien je vous remercie du petit mandat reçu ce matin et si à propos.

Vous voudrez bien, en outre, excuser le dérangement qu'a pu vous causer ma demande et croyez à ma reconnaissance infinie.

Mon mari se joint à moi pour vous présenter ses respectueuses salutations.

Signé : Alice B...

P. S. — Merci surtout pour mes petits enfants, car avec cette petite somme, je pourrai leur acheter des chaussures ou autres vêtements qu'ils ont grand besoin.

Chez Mme F... à Neuilly-sur-Marne.

Vous avouerez que cet argent a été bien placé puisqu'il a profité à de pauvres petits êtres qui subissent — sans comprendre pourquoi — les contre-coups de la guerre.

Elles sont malheureusement de plus en plus nombreuses ces innocentes victimes. Et, eux aussi, les enfants, votre Comité a dû finir par les comprendre au nombre de ses protégés.

L'an dernier quelques-uns à peine figuraient sur nos listes : ils sont aujourd'hui 160 orphelins qui tous les mois reçoivent chacun une somme de 10 francs. C'est grâce au dévouement de notre camarade Fleury-Guaglino, passionné pour cette œuvre touchante, que s'élèvent un peu par nos soins ces pauvres petits. Ce service a commencé à fonctionner le 10 décembre dernier. Au 1^{er} juillet nous avons distribué 637 allocations.

Chaque mois nous établissons une liste des orphelins qui nous sont signalés et dont les pères sont tombés au Champ d'Honneur. La liste est transmise au Comité de Répartition de la Journée des Orphelins de la Guerre, qui nous subventionne. Elle est vérifiée pour éviter les doubles emplois. Puis l'œuvre nous donne 7 fr. 50 par enfant. Nous complétons la petite rente en y ajoutant 2 fr. 50. Ces secours

malgré leur modicité, sont cependant accueillis avec reconnaissance, ils parent à des besoins urgents, sont une aide effective, ils viennent régulièrement rappeler à une famille en deuil qu'elle n'est pas abandonnée, qu'elle n'est pas seule, qu'un peu de ce Pays pour lequel est mort le père veille sur elle.

Et tenez, voici une lettre. Elle vous montre un cas spécial, celle-là. L'homme est dans la tranchée ; la femme restée au logis avec trois enfants en bas âge, tombe malade, succombe. Que vont devenir les trois petits sans leur mère ? Ce sont des orphelins aussi. Ils ont bien été recueillis par la sœur du père, mais hélas ! elle est plus généreuse que riche. Cette charge comment pourra-t-elle la supporter ? On nous signale le fait, nous intervenons. Elle recevra 30 francs par mois.

Et voici la lettre dont je parlais :

Aux armées, le 1^{er} juillet 1916.

Monsieur le Directeur,

Je viens vous exprimer ma sincère reconnaissance ainsi qu'aux membres du Comité, de ce que vous avez fait pour moi et mes enfants en faisant parvenir à ma sœur la somme de trente francs en faveur de mes trois enfants, car non seulement ils donnent le bien-être à eux, mais c'est aussi un grand réconfort moral pour moi ; car malgré que je sais que ma sœur a un amour quasi-maternel pour eux ça me faisait quelquefois de la peine malgré que jamais elle ne m'en ait parlé, de songer, en regard de sa situation, aux sacrifices qu'elle faisait pour mes chers petits.

Je vous salue et vous remercie, Monsieur, ainsi que les Membres du Comité, pour moi et mes enfants.

Celui qui vous doit une grande reconnaissance.

Signé : Le H...

Régiment colonial du Maroc, 4^e b., 2^e Cie. Secteur 131.



Au 19 juin 1915, nous avons donné 2169 secours aux soldats originaires des colonies, distribuant ainsi une somme de 24.057 francs soit une moyenne de 11 francs par secours.

Au 1^{er} juillet de cette année, le nombre de ces secours atteignait 20.658 et nous avons distribué une somme de 85.546 fr. 85, c'est-à-dire que depuis un an, nous avons été

amenés à distribuer à peu près 9 fois plus de secours aux originaires des colonies, soit 18.489, en y consacrant une somme de 61.489 francs (ce qui met la moyenne du secours à 3 fr. 30).

C'est que depuis que nos colonies ont été appelées à contribuer à la défense du sol national, de plus en plus nombreux, ont été les originaires des colonies qui sont venus se ranger sous le Drapeau ; et notre œuvre a affirmé ainsi son caractère et sa résolution d'être pour ces jeunes gens, autant que faire se peut, le représentant dans la métropole de leurs parents demeurés au loin.

Je vous dirai tout à l'heure quelle touchante gratitude ils nous gardent.

..

Il faut auparavant que nous en finissions avec les chiffres et pour cela que je vous expose ce qui a été fait par notre vestiaire.

Vous savez dans quelles conditions, il s'est créé : d'abord pour les prisonniers, puis peu à peu, son action a dû s'étendre à nos soldats sur le front, puisque c'étaient aux jeunes gens venus des colonies que devaient s'adresser ces envois. Si bien que les chiffres à citer cette année ne sont pas sans éloquence, ni sans faire le plus grand honneur aux femmes dévouées qui se sont consacrées à cette partie de notre œuvre avec la plus belle abnégation : Je nommerai : Mesdames Emile Zola, Henry Bérenger, Famel, Fonvil^{le} et Robin.

Au 11 juin, l'an dernier, nous avons expédié en Allemagne 4.929 colis, nous avons distribué en France 568 colis.

Cette année nous avons envoyé en Allemagne 13.986 colis et distribué en France 6.010 colis, soit au total pour l'Allemagne 18.415 colis depuis que fonctionne le vestiaire, et pour la France 6.578. Total général : 24.993, près de 25.000.

De la fin juin 1915 à ce jour, ces dames n'ont donc pas chomé, et je serais ingrat si je n'insistais pas sur le zèle et le soin qu'elles apportent pour que leurs achats soient le plus heureux et le plus avantageux possible.

Ainsi donc, nous avons distribué depuis un an :

En France : 6.010 colis.

En Allemagne : 13.986 colis.

Ces envois comprenaient en vêtements :

Chandails	4.295
Tricots	1.422
Caleçons	9.958
Chemises	9.367
Ceintures	615
Mouchoirs	3.479
Paires de chaussettes	7.505
Paires de gants	906
Costumes de toile	2.782
Pantalons	3.341
Vareuses	586
Coiffures	1.142
Serviettes	495
Flanelles	1.659
Cache-nez et cravates	905
Passe-montagne	169
Paires de brodequins	4.660
Paires de molletières	755
Pantoufles	144
Bretelles	551
Capotes	927

En vivres :

Pain	44.939
Biscottes	14.431
Fruits secs	1.356 Kg.
Sucre	5.731 Kg.
Lait	7.200 boîtes
Chocolat	6.321 Kg.
Conserves	24.173
Confitures	680
Bouillon	1.741
Pâtes alimentaires	984 K. 5
Biscuits	258 Kg.

Café, thé	9.504 paq.
Tabac	1.520 paq.
Savon	5.454
Coco	293
Alcool de menthe	3.100 flac.
Anis	295

Au total, depuis la fondation de notre œuvre nous avons distribués en France 6.578, et expédié en Allemagne 18.415 colis. Soit en détail :

En vêtements :

Chandails	4.639
Tricots	6.183
Caleçons	15.328
Chemises	13.613
Ceintures	1.630
Mouchoirs	5.015
Paires de chaussettes	25.481
Paires de gants	1.521
Costumes de toile	3.029
Pantalons	4.794
Vareuses	1.545
Coiffures	1.458
Serviettes	825
Flanelles	2.262
Cache-nez et cravates	1.148
Passe-montagne	390
Paires de brodequins	5.776
Paires de molletières	856
Pantoufles	147
Bretelles	551
Capotes	927

En vivres :

Pain	48.970
Biscottes	19.051
Fruits secs	1.773 Kg.
Sucre	5.945 Kg.
Lait	7.400 boîtes

Chocolat	6.839 K. 5
Choklet	2.579
Conserves	28.081
Confiture	990
Bouillon	2.370
Pâtes alimentaires	1.144 K. 5
Biscuits	358 Kg.
Café, thé	9.579
Tabac	1.749
Savon	5.775
Poudre insecticide	80
Coco	293
Alcool de menthe	3.100
Anis	295

De ces envois, un certain nombre ont été des envois collectifs.

Voici à quoi correspondent ces envois :

Dès qu'il fut question de secourir les prisonniers, nous fûmes, comme vous le savez, une des premières œuvres à intervenir. Puis, un grand nombre de comités se formèrent, un peu dans toutes les régions de la France, et sous l'inspiration de l'Agence des Prisonniers de Guerre, présidée par M. le Baron d'Anthouard, délégué du ministère de la Guerre, une sorte de fédération de ces œuvres se constitua afin que les envois fussent mieux réglés, mieux répartis et qu'on évitât, autant que possible, les doubles emplois.

Il fut décidé que les prisonniers seraient secourus par des comités régionaux, chacun prenant à sa charge les originaires de sa région.

Notre œuvre se borna donc désormais à prendre à sa charge les originaires des colonies retenus prisonniers, et accepta d'y joindre tous les soldats des troupes coloniales qui, pour une raison quelconque, soit parce qu'ils s'étaient expatriés, soit parce qu'ils étaient devenus soldats de métier, n'étaient adoptés par aucune œuvre régionale.

A ceux-là, nous envoyons trois fois par mois un colis individuel.

Or, en outre des envois individuels que devaient recevoir les prisonniers, on a jugé utile de créer dans chaque

camp, à destination des prisonniers nécessiteux, une sorte de réserve où puiser quand ces malheureux n'ont pu recevoir à temps les envois qui leur étaient destinés. Cette réserve est confiée à une société de secours mutuels composée de prisonniers et dont le président est agréé par la kommandatur du camp. Voici la liste des camps où nous avons fait des envois collectifs et je vous citerai en regard le nom de l'homme de confiance qui nous y représente :

Nom du camp	Hommes de confiance
CASSEL	Ducy, président du Comité de Secours.
MESCHEDE	Adjudant Vitroux, président du Comité de Secours.
WAHN	J. Besler, adjudant au 317 ^e d'inf. délégué de la Société de secours du camp.
DIEBERITZ	Adjudant Ossroy, président du Comité Franco-Belge des prisonniers.
DULMEN	Malbet, Ernest, adjudant au 117 ^e d'inf., président du Comité de secours.
SENNE I	Adjudant Cathala, Etienne, président du Comité de secours.
SENNE II	Bally, sergent, président du Comité.
SENNE III	Thuillier, sergent au 251 ^e d'infanterie, secrétaire du Comité.
GOLZEN	Adjudant chef, Petit, président du Comité.

Pour ces envois collectifs, nous avons reçu du ministère de la Guerre 30.000 francs. Nous participons ainsi aux sommes votées par le Parlement pour venir au secours des soldats Français retenus en Allemagne.

Jusqu'ici nous avons fait 8 envois ; en voici la nomenclature :

N° 1. — Envoi du 29 décembre 1915

Riz	2	Caisses	56 kilos
Chocket	7	—	213 k. 6
Figues	10	—	
Sardines	5	—	500 boîtes
Pain	11	—	266 k. 200
Tabac	7	—	20 k. 650
Chandails	7	—	174 pièces
(Chaussettes	6	—	720 pièces.

55

N° 2. — Envoi du 26 janvier 1916

Chandails	4	Caisses	192 pièces
Caleçons	11	—	552 pièces
Chaussettes	5	—	608 pièces
Pain	22	—	1.012 pièces
Sardines et Thon ..	11	—	1.100 pièces
Figues	11	—	118 k. 250
Riz	11	—	310 kilos
Sucre	11	—	200 kilos
Chocolat	11	—	350 kilos
Chocket	4	—	90 paquets
Savon	7	—	69 kilos.

108

N° 3. — Envoi du 19 février 1916

Chemises	11	Caisses	660 pièces
Figues	22	—	237 k. 6
Harengs	22	—	2.600 boîtes
Pain	11	—	506 pains
Riz	11	—	320 k. 250

77

N° 4. — Envoi du 8 avril 1916

Riz	}	42 Caisses	350 kilos
Dattes			127 k. 5
Chocolat			161 k.
Thé			212 paquets
Sucre			234 kilos
Café			68 kilos
Figues	20 Caisses	260 kilos	
		62 Caisses	

N° 5. — Envoi du 18 mai 1916

Sardines	20 Caisses	2.000 boîtes
Lait	25 —	1.200 boîtes
		45 Caisses

N° 6. — Envoi du 20 mai 1916

Lait	60 Caisses	2.880 boîtes
------------	------------	--------------

N° 7. — Envoi du 27 mai 1916

Lait	100 Caisses	4.800 boîtes
------------	-------------	--------------

N° 8. — Envoi du 3 juin 1916

Conserves	23 Caisses	1.200 kilos
-----------------	------------	-------------

Bien entendu, là aussi, nous avons reçu des accusés de réception, des remerciements et nombreux. Je ne vous lirai que quelques lettres qui offrent un intérêt spécial.

Munster (Westf Den 28 mai 1916 lager III.

Monsieur le Président,

J'accuse réception à votre carte du 12 mai, m'annonçant un colis suivant ma demande.

Je dois vous dire que ce n'est pas moi qui l'ai faite cette demande ; étant à Senne III j'ai reçu du Comité de Secours deux colis de vivres et il est probable que c'est le sous-officier, chargé de la distribution des dons qui l'a faite n'étant assisté de personne.

A présent le camp III de Senne est suspendu et je suis affecté à Munster camp III 3^e bon., détaché à Saerbeck par mesure de représailles par suite des mauvais traitements subis par les prisonniers allemands en France.

Je vais vous dire comme je suis traité ici :

Travail : défrichement de marais. Réveil 5 h., rassemblement 6 heures moins le quart ; repos de 8 heures $\frac{1}{2}$ à 9 heures, de 12 à 1 heure $\frac{1}{2}$, fin du travail à 6 heures.

Nourriture matin : 5 h. $\frac{1}{2}$; un quart de jus d'orge non sucré ; midi, rata avec 3 morceaux de viande gros comme un dé à coudre ; le soir à 6 h. $\frac{1}{2}$, 7 pommes de terre en robe de chambre, un quart de thé non sucré et 300 grammes de pain K. C'est tout.

Appel du soir 9 heures dans la cour.

Signé : B...

Ces camps de représailles, il nous en arrive des échos bien douloureux :

Rakinschki, le 25 avril 1916.

J'ai le plaisir de vous accuser réception du 24 mars de votre colis qui m'est parvenu en bon état. J'en suis d'autant plus content que j'en avais grand besoin ; surtout en ce moment je suis en représailles à Rakinschki (Russie) ; le jour, je fais l'office de bête de somme et la nuit j'en ai même pas la litière. Les plus heureux de mes camarades couchent sur un bout de planche, les autres sur la pierre, pas de couvertures pour se couvrir. Pour manger la mixture qu'on appelle la soupe, l'on a aucun récipient, obligé de chercher comme des chiffonniers dans les dépotoirs une mauvaise boîte qui fait l'office de gamelle, pas d'eau potable pour boire, et rien pour pouvoir se nettoyer ; mais j'espère, Monsieur le Président, que la santé résistera malgré toutes ces avaries.

Agréez, Monsieur le Président, mon plus profond respect.

Signé : Romain R...

Caporal, 1^{er} colonial.

Je vais maintenant vous raconter à la lettre notre situation depuis le départ. — Départ du camp le 23 mars au matin, durée du voyage 5 jours jusqu'au 27 au soir. En voyage avons de temps en temps une soupe et nous quittons nos wagons quelques instants, pour la recevoir ; malgré cela il est indispensable de puiser dans nos provisions ! Le lieu de destination et le but du voyage fut toujours secret, de sorte que beaucoup d'entre nous avions laissé au camp, entre les mains de camarades, des choses qui nous seraient aujourd'hui précieuses. Donc débarquement le 27 au soir ; du 28 au 8 avril il nous est imposé des marches journalières de 20 à 25 km. entrecoupées de quelques heures de repos, la nuit nous couchons dans des granges ou des écuries,

les routes sont mauvaises, ont est très fatigué, une cuisine roulante nous suit mais avons peu à manger et on puise toujours dans nos provisions qui sont lourdes à porter ! J'ai omis de dire qu'avant de partir, le 28, nous avons laissé là la moitié de nos bagages afin de pouvoir marcher, on nous les enverra, nous a-t-on dit, mais rien encore ! Il fait quelques nuits de gelée et on a un peu froid. Le point terminus nous est toujours caché ! Enfin, le 8 vers midi, arrivons dans une ferme abandonnée, où nous sommes encore ; nous avons fait environ 90 kilom. à pied. Nous entrons dans les écuries de cette ferme elles sont pleines de fumier, toit couvert de chaume et percé en plusieurs endroits ; nous arrangeons quelques planches formant plancher et voilà notre grabat, la paille nous est défendue strictement ! Comme l'on doit y rester jusqu'à nouvel ordre, nous réparons au mieux le toit, les trous, etc... Réveil à 5 heures, café, de 6 h. à 12 h. et de 1 h. à 6 h. travail à l'empierreage et réfection des routes, et il faut travailler assidûment, le dimanche même nous travaillons jusqu'à midi ! ; cela est dur !... à midi soupe, le soir à 6 h. $\frac{1}{2}$ café avec un morceau de fromage et de pain ; on mangerait trois fois plus, surtout que l'air est vif et encore froid, nos provisions sont épuisées et il faut jeûner ! Nous ne pouvons pas être plus mal installés, nous n'avons ni feu, ni lumière, ni eau potable, il faut retenir sur son café pour boire dans la journée. Nous n'avons aucun ustensile, on a ramassé ci et là des vieilles boîtes de conserves pour y mettre café ou soupe ! Il est impossible d'acheter quoi que ce soit, on est sans savon, j'en ai un petit bout que j'économise en me débarbouillant, donc impossible de laver son linge, et encore faut-il aller sous escorte à la rivière voisine, pour se laver soi-même ! Rien reçu encore, ni lettres, ni colis, quelques camarades d'autres camps que le nôtre ont reçu il y a 3 ou 4 jours quelques lettres, mais c'est tout. Le temps est encore froid entremêlé d'averses et on se sèche comme on peut... au vent ! on peut voir combien notre situation est pénible, elle est intenable. Quel est le motif ou le but d'une telle vexation, vis-à-vis de prisonniers souffrant déjà moralement depuis de longs mois ? Cela doit être connu et les moyens pour y remédier existent ! Quoiqu'il en soit, aucune crainte, Dieu est avec nous !

Signé : L...

Ces horribles traitements sont connus ; ils sont avec d'autres crimes la honte de nos ennemis.

Voici de nos camarades, qui, eux, ont quitté la geôle. Ils nous remercient de ce que nous avons fait :

Diablerets, 17 mai 1916.

A M. Bérenger, Président du Comité Colonial,
J'ai l'honneur de vous adresser ces quelques mots pour

vous prier de cesser vos envois de paquets que vous me faisiez en Allemagne car pour raison de santé je suis interné en Suisse, où là rien ne me manque.

J'ai quitté l'Allemagne le 15 courant, je vous assure que ce jour contera dans ma vie, car le traitement et les privations qu'on a subi, c'est honteux de la part d'un peuple qui se dit « civilisé ». Notre nourriture consiste en 2 soupes par jour, orge bouilli, avoine ou une sorte de farine provenant de la Turquie que nous appelons : gouma. Quelle joie lorsqu'on a traversé la frontière et quelle réception nous attendait ! Dans les gares on ne pouvait retenir la population qui venait nous apporter toute sorte de présents. A Berne on nous a apporté un grand drapeau Français et on a joué la *Marseillaise*, un discours fut prononcé pour nous souhaiter la bienvenue ; nous, soldats, qui avons passé sous la mitraille, qui avons vu des choses terribles, rien nous a fait pleurer, mais nous avons pleuré devant tant de joie d'avoir quitté ce pays. Depuis 22 mois nous sommes captifs, là où on nous menait baïonnette au canon et le peuple nous regardait comme des chiens. Et de rentrer dans un pays ami, tous nous avons pleuré de joie. Je plains mes pauvres compatriotes qui sont restés là-bas ; aussi je me permets de vous les recommander chaleureusement, car sans votre Comité ils seraient bien malheureux.

Excusez-moi si je me suis permis de bavarder si longuement mais dans ma joie d'avoir quitté ces sales Boches, je ne peux me retenir. Aussi mille fois merci pour moi et mes compatriotes.

Toute ma reconnaissance.

Georges C..., soldat 113^e infanterie.
Interné au Grand Hôtel des Diablerets.
Canton de Vaud (Suisse).

Randa, le 19 mai 1916.

Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'étant interné en Suisse depuis peu, il n'est plus nécessaire de m'envoyer des colis de vivres ; je n'en ai pas besoin ici car nous sommes très bien.

Je vous remercie bien sincèrement de l'aide que vous m'avez portée pendant mon supplice dans le camp de Bayreuth (Bavière), camp où l'on oblige les malades et les blessés infirmes à planter des pommes de terre pour se nourrir.

Je vous adresse mes félicitations les meilleures pour la régularité de vos envois et le bon fonctionnement de l'œuvre dont vous êtes le fondateur. J'en garderai un bon souvenir.

En vous remerciant, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signé : R..., Interné à Randa près Zermatt
Hôtel du Dôme, Valais (Suisse).

Et voici encore d'autres remerciements.

Monsieur le Président,

A..., Hippolyte, Paul, du 4^e colonial, 8^e compagnie, actuellement prisonnier de guerre au camp de Meschede (Allemagne) 3^e compagnie, n^o matricule 17.126, nous prie de bien vouloir vous accuser réception du colis vêtements que vous avez bien voulu lui adresser.

Il nous prie aussi de vous adresser en son nom ses meilleurs remerciements pour l'empressement et les bons soins que vous apportez à la confection de ce colis.

Nous tenons à y joindre notre reconnaissance et vous adressons nos félicitations pour l'œuvre humanitaire et patriotique que vous avez bien voulu créer, pour venir en aide et soulager les misères en améliorant le sort de nos pauvres soldats en captivité, loin des siens et privés de toutes ressources.

Avec nos remerciements réitérés.

Agrérez, Monsieur le Président l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour la famille :

Vve A... à Vallabregues (Gard).

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre carte du 10 avril m'annonçant un colis que j'ai reçu en bon état à la date du 21 mai, il m'est arrivé quelques jours en retard à cause d'un changement de camp que j'ai opéré ; du camp de Doeberitz je suis passé au camp de Dyrotz comme vous verrez sur ma nouvelle adresse.

Je m'empresse de vous dire, Monsieur le Président, que je vous en suis reconnaissant et vous remercie sincèrement, et soyez mon interprète auprès des membres du Comité pour leur dire que je les remercie tous d'un grand cœur pour le bien qu'ils font aux soldats coloniaux ainsi qu'à nos indigènes dont nous retrouvons en votre Comité une seconde famille.

Je vous exprime à tous ainsi qu'à vous, Monsieur le Président, mes sentiments dévoués.

Mille bonjours.

Signé : B...

Monsieur,

Je viens vous remercier du colis que vous avez bien voulu faire parvenir à mon mari, prisonnier en Allemagne. Mon mari aurait voulu vous remercier lui-même mais il ne l'a pu. Interné au camp d'Erfurt lorsqu'il reçut le colis fin avril il a été depuis envoyé en repréailles et il est actuellement en Russie ; les nouvelles sont très rares, mettent très longtemps à venir et il se plaint de la température très froide.

Enfin espérons qu'il n'y restera pas longtemps. Le colis

lui a fait grand plaisir et encore une fois pour lui je vous dis merci ; merci de secourir ces malheureux qui souffrent tant moralement et physiquement.

Mon mari me charge de vous dire qu'aussitôt qu'il le pourra il vous enverra lui-même une carte d'Allemagne.

En attendant recevez, Monsieur, avec tous mes remerciements mes sincères salutations.

Mme T..., 3, rue du Pont (Charenton).

Enfin, je vous lirai ce mot touchant qui concerne un créole prisonnier :

Monsieur le Sénateur,

Je suis chargé par le caporal H..., prisonnier de guerre à Giessen (Allemagne) de vous remercier pour les colis qu'il a reçus du « Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale ».

Le jeune H... est mon pupille de guerre. Tous les objets lui appartenant sont chez moi, je suis le délégué de sa famille ; tous ses intérêts sont entre mes mains, toute mon affection lui est acquise, et je le considère comme mon propre enfant. C'est pourquoi, je joins aux siens tous mes remerciements et ceux de sa famille.

Me permettez-vous, Monsieur le Sénateur, de vous féliciter respectueusement pour cette Œuvre d'Aide et d'Assistance, jointe à tant d'autres auxquelles votre nom vénéré est immuablement attaché ? Je suis particulièrement heureux et flatté que les circonstances n'autorisent à vous adresser ces félicitations.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Signé : D..., Officier d'administration.

En dehors des envois réguliers, nous en avons fait un considérable aux troupes coloniales opérant au Cameroun. Sur la proposition de nos collègues, MM. les députés Outrey et Bluysen, le Comité de répartitions votait en effet une somme de cent mille francs pour ces braves qui luttent sous les tropiques.

34.000 francs nous étaient ainsi confiés.

Notre envoi comprenait :

1.300 boîtes de sardines.

1.300 boîtes de biscuits.

260 caisses de sucre.

30 caisses d'alcool de menthe.

72 caisses de chocolat.

31 caisses de confitures.

21 caisses de berlingots.

20 caisses d'objets divers (articles de fumeur, savon, papier à lettre, crayons, etc.).

Les dépenses d'achats s'élevaient à 26.979 fr. 60.

La différence prévue pour le transport et l'assurance, soit 7.020 fr. 40 nous est restée.

C'est que, avertis qu'on pouvait obtenir une réquisition de l'Etat, nous faisons aussitôt les démarches utiles ; très gracieusement, le ministre des Colonies nous donnait satisfaction.

De là, ce reliquat de 7.000 francs dont, à la première occasion, nous ferons bénéficier nos braves coloniaux du Cameroun.



Comme vous l'avez vu, notre action s'est de plus en plus étendue aux jeunes soldats créoles, à mesure que leur nombre augmentait sur le sol de la Métropole et que l'occasion s'offrait pour eux de montrer sur les champs de bataille une vaillance qui s'affirme chaque jour davantage.

Nous les avons suivis aux Dardanelles, sur le front, à Salonique.

C'est ainsi que se sont multipliés nos envois au front, en même temps que les petites sommes que nous leur adressons et dont ils nous remercient souvent d'une façon si touchante, toujours affectueusement.

Vous constaterez par les lettres que je vais vous lire, quelle influence heureuse nous exerçons là sur ces jeunes cœurs si franchement patriotes.

Combattre chez eux l'impression de l'isolement, leur donner la certitude qu'ils ont près d'eux des amis dévoués, c'est là un rôle que nous avons accepté dès le début et que nous nous efforcerons de tenir de plus en plus largement.

Voici les lettres dont je vous parle :

D'abord celle-ci qui nous apportait de Tunis des vœux de nouvel an :

Monsieur le Président,

Ma coupable négligence a pu vous faire croire à un oubli qui est bien loin d'exister de ma part, aussi c'est avec empresse-

ment que je saisis l'occasion qui s'offre aujourd'hui pour vous remercier de votre bonté aussi bien que tous les membres de la société du « Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale ».

Ce serait manquer à mon devoir de bienséance et de plus ce serait manquer à la reconnaissance si j'avais laissé écouler ce mois de janvier sans vous remercier et vous offrir l'hommage de mon respect, le tribut de ma reconnaissance et du dévouement que je vous dois pour toutes les peines que vous vous êtes données pour moi et mes camarades. Chaque jour vient ajouter à ma dette de reconnaissant, en sorte je ne saurais plus comment vous en payer ce tribut, et nous conserverons votre souvenir jusqu'à notre dernier jour.

Tous les amis se joignent à moi et vous envoie leurs vœux. Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Georges D..., 4^e Zouaves.

Monsieur le Sénateur,

Je vous suis très respectueusement reconnaissant du colis que vous avez bien voulu me faire adresser.

En ce moment nous sommes sur le point de donner le coup de boutoir qui va libérer la France de l'ignoble ennemi qui souille son sol. Dans cet assaut qui je l'espère sera le final, je puis vous donner l'assurance que les fils de l'Amérique Française feront honneur à leur pays d'origine et à la grande nation qui les a adoptés comme enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma vive gratitude jusqu'au bout, et vive la France !

Engène J...

10^e Cie, 4^e Colonial. Secteur postal 13.

Monsieur le Président,

Je ne saurais combien vous exprimer mon bonheur que j'ai eu en recevant votre aimable colis.

Merci, Monsieur le Président, de vouloir bien penser à moi **et soyez rassuré que je suis heureux de manger avec délice le contenu de votre chère boîte. Tout était en bon état rien n'a été dérangé.**

Je n'oublie pas ce petit pain de Savoie qui était fort délicieux, les sardines, le chocolat et le potage. Tout ça, cher Monsieur, m'a bien servi et ça m'a changé un peu l'ordinaire.

En ce moment-ci nous travaillons beaucoup la nuit et le jour sans doute que ce travail nous est utile sans cela on nous ferait point tant fatiguer.

J'espère que sous peu nous aurons la joie de les faire marcher devant nous ces sales boches et peut-être que cela nous amènera la victoire ; il faut bien l'espérer car tous les jours nous l'attendons avec impatience.

Rien de plus nouveau si ce n'est qu'ici le temps est magnifique, la santé est toujours bonne, Dieu merci. Allons, cher Monsieur le président, je vous laisse et je vous adresse mille et mille remerciements et veuillez agréer M. le Président tous mes respects les plus sincères.

Bien à vous.

E. B...

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que hier, j'ai eu la surprise de recevoir votre colis auquel je m'empresse vivement à bien vous remercier.

Cher M. le Président je vous dirai qu'il était en parfait bon état et c'est avec un bien grand plaisir que je me suis empressé de l'ouvrir ; vous ne sauriez croire comme je suis heureux et c'est avec délice que j'ai mangé ainsi cette confiture, etc.

Je vous remercie également de votre généreux bon cœur de m'avoir ainsi envoyé un petit billet auquel soyez rassuré qu'il sera dépensé à profit, c'est-à-dire pour me soigner de mon mieux et comment aussi je suis heureux d'avoir le bonheur de fumer quelques cigarettes à mon loisir ; à part cela la santé est toujours bonne ; pour l'instant nous sommes au repos mais sous peu nous pensons retourner aux tranchées.

Pour le courage ce n'est pas cela qui manque et j'espère que bientôt nous pourrons avoir le dessus ; plus rien de nouveau pour le moment si ce n'est qu'ici le temps est magnifique.

Dans l'espoir que ma petite lettre vous parvienne, veuillez bien agréer Monsieur le Président tous les plus profonds remerciements ainsi que mes respects les plus sincères.

Bien à vous.

E. B...

Monsieur,

J'ai été vivement touché quand le vaguemestre m'a remis votre bon colis qui m'a causé tant de plaisir.

C'est du plus profond de mon cœur que j'ose ici vous dépeindre ma gratitude et ma reconnaissance pour les efforts de dévouement et de générosité que vous consacrez à la plus noble des causes. En effet, cher Monsieur, vous ne sauriez croire avec quelle joie et quelle satisfaction on reçoit quelque chose de ceux qui ne vous oublient pas.

Et certes, je ne suis pas seul à l'affirmer.

Mais je remercie cette belle initiative ingénieuse qui remplace nos parents éloignés et qui peut-être, ne sont pas en moyens de soulager ceux qui leur sont chers par des multiples gâteries que vous nous accordez si gracieusement et si promptement.

Mais, Cher Monsieur, permettez-moi de vous donner une

idée peut-être que vous ne vous faites pas sur le destinataire de votre merveilleux envoi.

C'est un poilu qui vous gardera une éternelle reconnaissance et qui sûrement en parlera chez lui à son retour pour vous rendre hommage à vos bienfaits.

Aussi, pour cela, il nous faut la victoire, coûte que coûte, je ne désespère pas, car je ne désespérerai jamais de la Patrie. Et j'en ai là l'espérance, la ferme conviction et la foi.

Ne repoussons pas cette espérance, et voi'à pourquoi nous sommes ici pour le droit contre la force aujourd'hui comme hier et nous le serons demain comme aujourd'hui.

Vive la France !

Signé : Saint-G...

Armée d'Orient à Salonique.

Monsieur le Comité,

Je viens de recevoir votre mandat-carte et m'empresse de vous rendre réception.

Nous sommes heureux de voir la manière que vous agissez envers nous, Martiniquais et Guadeloupéens.

Ça nous fait voir que vous êtes reconnaissants.

Veuillez croire, Monsieur le Comité à mes sentiments dévoués.

A..., Marcel.

Monsieur,

Je suis sensible au service que vous m'avez rendu, vous vous êtes vraiment montré d'une bonté admirable, je vous en remercie.

Par la noblesse de votre action vous voudrez bien juger de ma reconnaissance et de mon respect ; j'ai l'honneur d'être Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Etienne N...

Monsieur,

C'est avec mes remerciements les plus sincères et mes respects les plus profonds que j'ai reçu votre mandat.

Malgré le danger que nous traversons toujours j'ai le cœur content et rempli de fierté de voir la façon que vous vous occupez de nos créoles.

Maintenant nous préparons une pilule pour les boches, je pense que nous réussissons et un jour d'y revenir à Paris en permission.

Recevez Monsieur mes salutations distinguées.

F... Thomas.

Monsieur le Directeur,

Je viens vous accuser réception des ... francs que vous

m'avez expédiés, je vous en remercie de tout mon cœur, Monsieur le Directeur, car vous ne pouviez pas vous figurer toutes les petites gâteries que je pourrais me payer avec cela.

Vous connaissiez mieux que tout autre les besoins d'un pauvre soldat créole, aussi je finirais de bénir cette œuvre bienfaisante ; éloignés de nos parents nous n'avons pas les mêmes avantages que les métropolitains.

Recevez, Monsieur le Directeur mes remerciements les plus sincères et mes salutations les plus distinguées.

Marcel D...

Monsieur,

Je ne saurais assez vous exprimer ma reconnaissance pour le service que vous avez daigné me rendre dans les circonstances que vous connaissez. Votre caractère généreux et votre bienveillance naturelle m'avaient fait compter sûrement que vous me viendriez en aide.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous ne dédaignerez pas les témoignages de ma gratitude et que vous voudrez bien croire à mon vif désir de vous prouver mon dévouement.

Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

C... Wilfrid.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons reçu de votre Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale ces jours-ci chacun un petit mandat de ... francs; et nous vous remercions, chers Messieurs, de votre aimable bonté.

Nous sommes très satisfaits de voir que vous n'avez pas oublié vos chers compatriotes.

Recevez, chers Messieurs, de vos dévoués compatriotes, les sentiments les plus respectueux et empressés.

(Suivent huit noms).

Monsieur le Président,

J'eu le grand bonheur de recevoir de vous le mandat de ... francs ; je vous remercie plus haut que vous ne pensez d'avoir pu venir en aide à mon besoin et suis étonné de voir qu'il est arrivé aussi vite ; cela m'a fait grand plaisir.

En vous remerciant plus d'une fois aussi bien que tous les membres de la société.

Celui qui aura grande reconnaissance à vous et qui vous remercie.

Le soldat B..., Antonin.

Cher Monsieur et Camarade,

Je vous remercie de votre réponse à ma demande que je vous ai faite.

Quand j'envisage l'immense dette de reconnaissance que je vous dois, je ressens dans mon cœur des sentiments des plus dévoués pour vous.

Agrérez, je vous prie, toute ma reconnaissance éternelle pour vous, et mes sentiments de plus profond respect.

Pierre, Louis, Eugène B...

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre lettre du 12 avril m'annonçant l'allocation d'une somme de ... francs.

C'est avec un certain plaisir que je vois combien l'on se sent soutenu moralement, lorsqu'une telle solidarité existe entre nous, éloignés en ce moment de notre petite patrie pour venir défendre la grande.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir mes meilleurs sentiments.

Signé : M...

Monsieur le Comité,

J'ai l'honneur de venir vous remercier du mandat que j'ai reçu avec beaucoup de plaisir ; aussitôt j'ai acheté mon livre qui m'a coûté 3,50. Ah ! cher Monsieur, la misère est toujours fréquente pour nous. Enfin, Monsieur, je vis dans l'espoir d'aller au front ; si je serais blessé, je demanderais pour venir passer quelques jours auprès de vous. Si je suis mort, ça ne fait rien. C'est vaincre ou mourir !

Ton serviteur attaché.

Auguste A...

Monsieur le Président,

Je viens avec reconnaissance vous remercier de votre très honorée à la date du 25 février qui contenait le montant d'un mandat de ... francs. Je suis heureux et très satisfait d'avoir eu dans mes moments importuns, votre sollicitude et votre généreux appui qui a répondu aussitôt à mon appel dans un tel moment.

Quel est donc mon devoir si ce n'est de vous en garder un éternel souvenir.

Alors vous allez me permettre, Monsieur le Président de vous exprimer mes remerciements et l'expression de toute ma reconnaissance.

Signé : A...

Cher Monsieur,

Deux mots à la hâte pour vous rendre réception du mandat de ... francs que vous avez eu la bonté d'expédier pour moi.

Je l'ai reçu le 10 juin. N'attendant pas un fait pareil, cela m'a mis dans une gaité à ne plus comprendre ; c'était peu, ma's pour celui qui n'a rien, on trouve cela beaucoup.

Aussi, je vous remercie de la complaisance que vous avez témoignée à mon égard.

Recevez, je vous prie, cher Monsieur, l'assurance de mes profonds respects.

D... Georges.

Monsieur,

C'est avec un véritable plaisir que j'ai reçu la petite somme que vous m'avez envoyée, aussi, je m'empresse de venir vous en accuser réception.

Soyez-en sûr, cher Monsieur, que vous m'avez rendu dans les circonstances un très grand service, aussi je vous remercie du plus profond de mon cœur.

Cette somme est arrivée au moment que j'étais complètement dépourvu.

Je ne finirai jamais de bénir cette œuvre bienfaisante.

Aussi, recevez, cher Monsieur, mes salutations les plus empressées.

Anaclet B...

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous accuser réception de votre bon-poste de ... francs. Il m'encourage à faire de mieux en mieux mon devoir, certain qu'à l'arrière, de braves cœurs pensent à nous.

Avec mes remerciements sincères, agréez, Monsieur l'assurance de mon profond dévouement à notre cause sacrée.

R. B...

Cher Monsieur,

Mon régiment est au repos depuis quelques jours dans un charmant petit village situé à 70 kilomètres de V...

Je suis resté 15 jours à V..., j'ai fait bravement mon devoir sans être toutefois trop téméraire.

Je suis heureux d'avoir pris part à ces grandes opérations qui passionnent l'opinion du monde entier. J'ai pu m'en sortir sans la plus petite égratignure, mais par contre très fatigué.

Je viens vous remercier de vos bontés que vous avez eu pour moi et l'empressement que vous avez mis à m'adresser dux gros colis, il y a trois jours. Je vous envoie en cette circonstance mes bons souvenirs et vous prie d'être mon interprète auprès de notre distingué sénateur Bérenger pour lui présenter mes meilleurs sentiments de reconnaissance.

Ces colis contenaient des délicieuses choses variées et agréables qui ont combattu à mes côtés à V... au fort de V... et de V... Ma division a eu les félicitations du général commandant les armées. Comme satisfaction un roulement de permissions vient d'être établi.

Je compte me rendre à Paris vers le 15 ou le 16 de ce mois;

mon premier devoir sera de venir vous serrer la main et présenter mes respects à Mme F...

Dans la douce attente de vous voir bientôt, je vous envoie cher Monsieur, mes meilleurs souvenirs.

Votre dévoué.

A. J.

Monsieur,

Je viens par ces courtes lignes pour te faire savoir que j'ai reçu le petit colis que vous m'avez envoyé. Monsieur, je vous remercie beaucoup de votre bonté paternelle.

Maintenant, j'ai été au combat avec les boches depuis le 1^{er} juillet, nous avons repoussé beaucoup ; sûrement nous sommes victorieux.

Alors, cher Monsieur, agréez l'assurance de mon sentiment bien dévoué.

Signé : Jean P...

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous envoyer ces deux mots pour vous dire que ma santé est bonne. Nous avons réussi dans notre attaque du 1^{er} juillet à les déloger et j'ose espérer que nous les pousserons plus loin, car le courage ne manque pas ; je suis agent de liaison du commandant pour transmettre les ordres du bataillon aux compagnies sous la ligne de feu c'est un peu dur mais je le fait avec courage et dévouement.

J'ai été heureux de ce que vous avez eu la bonté de m'envoyer car avec cela je n'ai pas souffert et je vous remercie encore une fois qui ne sera jamais de trop, je finis ma petite lettre.

Recevez M. le Président de votre tout dévoué serviteur mes respects les plus sincères.

Signé : Charles D...

Aux Armées, le 6 juillet 1916.

Mon cher Monsieur,

Depuis quelques jours nous étions plongés dans une activité qui, aujourd'hui nous a donné les meilleurs résultats en attendant mieux encore. Nos opérations se sont déroulées tout à notre avantage, seulement le mauvais temps de ces trois derniers jours en ont empêché leur continuation.

Aujourd'hui, profitant du calme relatif du secteur, je me fais le sensible plaisir d'adresser quelques mots au Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale de la part des camarades antillais qui, à l'instant même où je vous écrit se trouvent réunis.

Quelques-uns, hélas ! sont restés sur le plancher pour le bonheur de la plus grande France ; malgré tout, nous sommes fiers et nous nous consolons sur leur malheureux sort. Encore

une fois, ils ont montré aux boches tout leur mordant, par de rapides attaques qui nous ont laissé maître du terrain gagné.

Avec tous nos respects.

Pour les Camarades.

Monsieur,

Etant resté assez longtemps sans vous donner de mes nouvelles non sans penser au bon accueil duquel je garderai toujours le meilleur souvenir, je m'empresse tout de même pour vous annoncer qu'après maints assauts, que j'ai passés au ... surtout dans la région de V..., je suis versé au ... d'infanterie et me trouve acutellement dans les Vosges. Je fais donc toujours partie de la même division qu'auparavant et nous tenons tout le secteur d'Alsace. Jusqu'alors il n'y a eu que quelques escarmouches, car ces messieurs les Boches, les civilisateurs, les fameux bandits de la « Kultur » ont actuellement fort à faire un peu sur tous les fronts et je crois qu'ils sont en train de passer un mauvais quart d'heure. Croyez-vous que c'est leur tour, et qu'ils ne méritent pas cent fois encore ? Tout vient à point et du moment que nous autres acteurs réels de cette formidable tragédie qui se joue, avons bon moral, bon courage, tout va bien ; ce n'est rien d'être privé de tout, de souffrir, pendant de si longs mois car une petite victoire à laquelle nous attachons tant d'importance, nous remet bien vite le cœur en joie et nous remet d'aplomb. Donc, ayez confiance, vos poilus qui, sûrement vous sont tout également chers, ils tiennent bon, et tant que ces montres n'ont pas le juste châtement de l'erreur grossière autant que criminelle, nous marchons avec le même entrain, la même vigueur.

Je vous ai répondu à l'envoi de votre colis du mois de juin qui m'a tant fait plaisir, et sans doute aurez-vous reçu mon accusé de réception.

Sans doute nos vaillants Sénégalais ont-ils bien fort à faire aussi dans la Somme, ce sont des braves : je les ai vu aux Dardanelles, et je les ai bien fréquentés ; bonne chance à tous, la victoire est au bout, et la moisson sera sérieuse.

Je vous prie d'accepter mes meilleurs salutations et une bonne poignée de mains de votre poilu tout dévoué.

L... G.

Aux armées.

Mon cher Sénateur et aimé Président,

Je vous accuse réception du colis contenant l'objet de mes désirs, conformément à votre estimée carte du 24 juin dernier. C'est seulement ce matin qu'il m'a été remis. Je vous remercie de tout mon cœur de soldat. Votre assistance, du moins l'idée de savoir que je serai moins seul désormais m'a rendu plus fort et plus courageux et il m'est agréable de vous offrir avec ma

reconnaissance sincère, le témoignage de la distinction pour laquelle je suis proposé à la suite des combats auxquels j'ai pris part avec mon régiment et dans la Somme.

En effet, mon cher Sénateur, je suis proposé pour une citation à l'ordre de l'armée qui comporte la Croix de Guerre avec palme. C'est vous dire que je suis fier autant pour votre Œuvre que pour moi-même et que vraiment la bravoure dont j'ai pu faire preuve, dont on m'accuse du moins, n'est que le fruit de la gratitude que je vous ai témoignée du jour où j'ai reçu votre gentille carte si encourageante.

Dès que mon certificat me sera remis, je vous enverrai le texte.

Daignez agréer, mon cher Sénateur et aimé Président, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

Signé : Louis R...

Certains sont blessés, à l'hôpital, nous ne les négligeons pas.

Je vous remercie infiniment, écrit l'un, des ... francs, que vous m'avez envoyés en mandat-poste. Cela m'a fait bien plaisir car depuis 9 mois je n'ai pas reçu aucune nouvelle de ma famille et je suis toujours à l'hôpital.

Recevez Monsieur le Président mes meilleures salutations dévouées.

Robert A...

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre afin de vous faire savoir que j'ai bien reçu votre lettre du 31 mars qui renfermait le petit mandat de ... francs ; je vous remercie infiniment de votre digne bonté surtout étant alité depuis bien des jours à l'hôpital j'avais grand besoin de ces quelques sous et je vous assure que vous m'avez rendu un bien grand service ; aussi cher Monsieur je vous dois une grande reconnaissance.

Dans l'attente d'avoir la guérison je vous envoie mes meilleurs remerciements.

Recevez, mon cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus reconnaissants.

Votre dévoué et sincère ami.

Dauphin I...

Cher Monsieur,

Je vous prie de m'excuser si jusqu'à présent vous n'avez pas reçu un petit mot de moi, pour vous donner de mes nouvelles ; car j'étais à l'hôpital bien malade où j'ai subi une opération. Il y a vingt jours que je suis à mon dépôt, et je pars dans quinze

jours au front comme volontaire ; mon régiment est dans la Somme du côté de la ferme Assigny.

La vie du dépôt n'a rien d'intéressant. Ceux qui ont de quoi s'amuser ne demandent pas mieux à rester embusqué dans une ville quelconque, mais moi, j'ai du sang créole dans les veines, même si j'étais riche, j'aurais demandé à repartir au front me battre comme les autres, car c'est plus fort que moi. Quand je me suis engagé à 17 ans $\frac{1}{2}$, c'était la même chose ; j'ai dit à mes parents que si vous ne payez pas mon passage, je m'engage comme cuisinier même pour aller en France me battre comme les autres.

Je vous laisse, cher Monsieur, en vous envoyant mes salutations respectueuses.

Signé : Robert C...

35° d'artillerie, 72° batterie, Vannes (Morbihan).

Cher Monsieur,

C'est au centre mécano-thérapie de la vieille cité Langroise que m'a touché votre mandat-lettre.

Je suis heureux à la fois et gêné en quelque sorte de voir quelle sollicitude vous me témoignez en cette guerre si longue où les meilleures bonnes volontés s'émeuvent et se lassent.

En traitement pour un mois ou six semaines, je dois logiquement retourner à mon unité définitivement rétabli.

Mais notre confiance est inébranlable et plus que jamais nous voulons cette victoire qui ramènera une juste paix réparatrice et vivifiante.

Avec mes reconnaissants sentiments je vous prie de croire Monsieur, à ma grande considération et sympathie.

Le petit chasseur B...

Monsieur le Sénateur,

Je suis heureux de vous accuser réception : 1° du mandat de ... francs que vous avez eu la bonté de me faire parvenir, je vous en témoigne, Monsieur, ma vive reconnaissance ; ce don de votre bonté, m'aide à supporter un peu mieux la privation de mes bras.

Je tiens aussi à vous remercier du colis que vous m'avez adressé et qui m'est parvenu complètement mardi 2 mai. J'apprécie beaucoup tout ce qu'il contenait et je vous prie, Monsieur le Sénateur, d'agréer pour tous vos bienfaits l'expression de ma sincère gratitude.

J'ai reçu la Médaille Militaire et la Croix de Guerre, de même un certificat me donnant droit à la somme due pour ma réforme en arrivant chez moi. Je pense partir bientôt ; probablement au premier convoi de créoles sur la Guadeloupe.

Agrérez, Monsieur le Sénateur, l'hommage de mon profond respect.

Louis B...

Monsieur le Président,

Par cette présente messagère, je viens vous faire savoir que je suis toujours en traitement dans le même hôpital, le climat est très doux et bon à la santé. Maintenant je vais très bien, grâce à Dieu, les plaies se cicatrisent favorablement. Je suis toujours entouré des soins assidus de ces bonnes nurses Anglaises. Elles se dévouent volontiers aux désirs des blessés et malades Français.

Je vous apprends aussi que mercredi j'ai reçu la Médaille Militaire ; la Croix de Guerre avec palme n'étant pas encore parvenue j'ai reçu en une cérémonie et devant une nombreuse foule la Médaille Militaire.

Pendant que l'Hymne Nationale était exécuté, une gentille fillette de France est venue m'apporter un beau bouquet tricolore attaché avec une cocarde tricolore, bleu, blanc et rouge, emblème de notre beau drapeau ; j'étais très ému pendant la cérémonie ; la citation a été lue par le Commandant d'Armes de la Place : « Très brave au feu a été amputé ».

Votre dévoué.

Henri D...

Voilà des sentiments qui nous rassurent. Ce sont là de brave et vaillants soldats. Leurs colonies d'origine peuvent en être fières. Tant d'ardeur et tant de courage montrent combien la métropole avait raison de compter sur eux.

..

Quand vous êtes entrés, vous avez pu voir dans le salon d'attente, un cadre orné d'un ruban tricolore et contenant des photographies. Ce sont les photographies de nos camarades créoles qui se sont brillamment comportés au feu ; à côté nous avons placé leurs citations à l'ordre du jour et je crois répondre à votre attente, à tous, en vous lisant ces magnifiques feuillets d'un livre de gloire dont pourront s'enorgueillir nos colonies.

*

**

GELIE, Augustin, soldat de 2^e cl., 6^e compagnie, 2^e régiment de marche d'Afrique, cité à l'ordre du jour du régiment :

« A montré un entrain endiablé pendant l'assaut et a électrisé la compagnie pour organiser la tranchée. A été blessé au cours de l'Action ».

Camp de l'Épéron, le 18 juillet 1915.

HAVRE, caporal, 2^o compagnie, 3^o brigade, 2^o régiment de marche de zouaves.

« Très brillante conduite au feu ».

Camp de l'Épéron, le 30 juin 1915.

Signé : BERNADOTTE, lieutenant-colonel.
Commandant le 2^o rég. de marche.

*

**

GAUTIER, Stéphane, soldat au 1^{er} colonial de marche.

« Le soldat Gautier a été blessé en réparant courageusement avec calme et sang-froid une ligne téléphonique sous le feu violent de l'ennemi ».

*

**

VO THANH-LONG, 2^o classe, 34^o rég. d'infant. coloniale :

« A été d'une opiniâtreté et d'une bravoure remarquables au combat du 7 juillet au cours duquel il a été blessé ».

*

**

VIVIES. Fortuné soldat de 1^{re} classe, 2^o régiment de marche d'Afrique :

« S'est porté bravement en avant de notre première ligne avec le sous-lieutenant Guiton et huit hommes. En arrivant en vue de la tranchée, l'ennemi s'est jeté sur les assaillants en lançant des grenades. Le sous-lieutenant a été tué ; et VIVIES a pris le commandement de sa troupe, a fait deux prisonniers et a vu mourir tous ses camarades ».

*

**

MAUGUI, Eustase, brancardier :

« A montré un zèle et un dévouement admirables aux blessés qu'il allait relever avec le plus grand courage sur la ligne de feu ».

Camp de l'Épéron, 18 juillet 1915.

Signé : FRANCHOT.

*

**

PERRON, Louis, 32^o batterie coloniale :

« S'est fait remarqué par son courage en réparant plusieurs fois les lignes téléphoniques, reliant la batterie à l'infanterie sur un terrain fortement battu par les balles de l'infanterie ».

Signé : GG. le 1^{er} juin 1915.

Le lieutenant-colonel DUCROS.

Commandant l'A. D. M.

Signé : DUCROS.

Maître pointeur PERRON de la 3^e batterie coloniale 75 :
« Brillante conduite sous le feu pendant les journées des 7
« et 8 janvier 1913 ».

Fait à Casablanca, le 22 mai 1913.

Signé : Général FRANCHET D'ESPEREY.

*
**

VIRGEL, André, soldat de 2^e classe, 2^e compagnie du 2^e régiment de marche d'Afrique :

« Dans la nuit du 21 au 22 août 1915, s'est offert pour aller
« en patrouille en avant de la 1^{re} ligne retirer une pancarte tur-
« que qui se trouvait à environ 20 mètres des lignes ennemies.
« A rapporté la pancarte et a fait preuve ainsi d'un grand sang-
« froid et de beaucoup de courage.

Q. C. 18 septembre 1915.

Général Commandant la 2^e division.

Signé : SIMONIN.

*
**

Brigade de marine, 2^e régiment n^o 17.

COESY, Félix, matricule 1.245 (vieux Habitants) Basse-
Terre de la 6^e compagnie.

« Homme de liaison très courageux, a pris part aux combats
« de Melle et de Dixmude où il a été blessé grièvement le
« 27 octobre ».

A l'armée, le 12 octobre 1915.

Croix de guerre. Chevalier de l'ordre de Léopold II.

*
**

Le soldat ESPERINAS, Maurice, matricule 7016, compa-
gnie de mitrailleuses.

« Agent de liaison dévoué, a assuré pendant les combats des
« 25 et 26 septembre 1915 de nuit et de jour sous un feu violent,
« la parfaite liaison entre les sections de tir et le capitaine ».

Le lieutenant-colonel commandant la 129^e rég. d'infanterie.

*
**

FERNAL, caporal.

« Au combat du 12 juillet ayant été grièvement blessé au
« bras est resté au milieu de ses hommes jusqu'à ce que la situa-
« tion soit bien assise ».

*
**

SCHENCK J. E., soldat de 1^{re} classe au 1^{er} régiment d'in-
fanterie Coloniale :

« Vieux et brave serviteur, ayant fait sa preuve au feu, « blessé au combat du 8 septembre, en conduisant une patrouille « dans une circonstance difficile. Revenu sur le front le 20 novembre a continué à donner toute satisfaction dans la guerre « de tranchée ».

Pour extrait conforme au G. Q. G. le 28 avril 1915.

*
**

PHARAON, Fernand, du 344^e régiment d'infanterie :

« Belle conduite au feu, a été blessé ; son chef de demi section étant blessé a pris le commandement en montrant un « exemple de sang-froid et dévouement. Ensuite s'est fait volontaire pour ravitailler sa compagnie sous un feu violent ».

Signé : COMPAGNON.

*
**

N^o 190 en date du 16 novembre 1915.

ROBERT. « Son escouade étant exposée à un feu violent « de mitrailleuses, la plupart de ses camarades étant tombés, est « resté à proximité d'une pièce qu'il s'efforçait de détruire à « coups de grenades jusqu'à ce qu'il ait épuisé ses munitions ».

*
**

PARNY, Octave, de la 6^e compagnie (8^e rég. mixte col.).

« A l'attaque du 30 juin 1915 a organisé une tranchée « avec beaucoup de sang-froid et de méthode et a tenu tête avec « sa section à une contre-attaque turque en force supérieure et « l'a dispersée ».

A été nommé adjudant le même jour.

*
**

FLORENTIN, compagnie de mitrailleurs n^o 1 régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

« S'est admirablement comporté en assurant le service de « sa pièce sur un point battu par les balles et arrosé d'obus ».

*
**

MIGNARD, Anatole, aspirant au 9^e régiment du génie, compagnie 6/4.

« Plein d'entrain et de dévouement attitude remarquable « pendant les attaques du 25 au 30 septembre 1915 ».

*
**

LAPOMPE Paironne (Benôit, Jean-Marie), quartier-maître mécanicien.

« A pris part à de nombreuses opérations dans les eaux ennemies ; le 20 octobre 1915, son appareil étant en panne, ayant été attaqué par un avion ennemi armé de mitrailleuses a soutenu à coups de mousqueton un combat d'un quart d'heure, au bout duquel l'avion ennemi s'est enfui vers la terre ; a aidé son pilote à mettre en marche son moteur avarié et à ramener dans nos eaux l'appareil criblé de balles ».

Signé : Victor AUGAGNEUR.

*
**

LOUISON, Emile, du corps expéditionnaire d'Orient :

« A fait preuve d'un grand courage dans un assaut à la baïonnette en arrivant dans la tranchée de l'ennemi. A été ravitailler en grenades les premières lignes ; sur un terrain découvert et exposé au feu de l'ennemi ».

Signé : le Colonel BERNADOTTE.

*
**

JEANNSEL-RAVEL, officier d'administration de 2^e cl., au groupe de brancardiers.

« Aux combats de septembre 1915 en Champagne, a fait plus que son devoir en revendiquant bravement des fonctions périlleuses auxquelles il n'était pas astreint, pour le ravitaillement de la première ligne, et pour le service de liaison.

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre. Blessé en mai, revenu au front sur sa demande quoiqu'incomplètement guéri. Excellent soldat qui a fait preuve en toute circonstance, de la plus grande bravoure ».

*
**

BOUTILIE, Louis, Edgard, adjudant, 24^e batterie, 2^e rég. art. Col.

« A été reconnaître avec les éléments les plus avancés de notre infanterie et sous un bombardement intense un observatoire très avancé et a contribué à la découverte de deux casemates ennemies dont l'une contenait un canon de campagne approvisionnée à environ 2.500 coups ».

*
**

PLACIDE, Pierre, caporal, matricule 12.958, 9^e compagnie: 2^e régiment de marche d'Afrique :

« S'est distingué à l'attaque turque du 5 juillet faisant preuve d'énergie et de sang-froid. Est allé chercher sous un feu intense son officier mortellement blessé ».

13 octobre 1915.

Citation à l'ordre du Régiment n° 23.

Le sergent ROCHE, pour sa belle conduite au feu.

2° citation :

Sergent Maxime ROCHE :

« A aidé puissamment par sa fermeté et son activité intense
« à l'aménagement et à l'occupation et à la défense d'un burage
« et d'une sape en avant ».

**

ABAYRIE, de la 2° batterie, matricule 6.831, 47° d'artil. :

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre ».

« A servi avec un dévouement constant ».

« Le 25 septembre faisant partie d'une pièce d'accompa-
« gnement amenée à 200 mètres de la ligne ennemie, le lieute-
« nant et le brigadier venant d'être tués par une mitrailleuse, se
« dressa vers l'ennemi en levant son mousqueton et en criant
« Vive la France ! ».

11 octobre 1915.

**

IBRON, Raoul, sergent, matricule 013.889, 8° compagnie :

« A montré du sang-froid et de l'énergie dans un poste
« avancé le 30 juillet 1915 au bois Leprêtre en tenant sa section
« bien en mains dans une lutte violente à coups de grenades ».

**

Ordre n° 2.209. — Grand quartier Général 24 décembre
1915.

La médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom
suit : LAVOCAT, Joseph, Antoine, matricule 014.421, caporal
1^{er} régiment d'inf. coloniale, 7° compagnie :

« Gradé énergique et courageux grièvement blessé le 14
« août 1915 en chargeant à la tête de son escouade. Amputé d'un
« bras ».

La présente nomination comporte l'attribution de la *Croix
de Guerre avec palme*.

Signé : JOFFRE.

**

Le général commandant la 5° section d'inf., cite à l'ordre
de la division :

« Le soldat ABRAM de la 7° compagnie du 24° col., grenadier
« remarquable a par sa bravoure et son sang-froid en com-
« battant à la grenade, permis à la compagnie de repousser

« un petit poste ennemi et de gagner quarante mètres de tran-
« chées ».

Le général commandant la 5^e division d'infanterie.

Signé : MANGIN.

*
**

Au G. C. G. 12 octobre 1915.

La Médaille militaire a été conférée au soldat dont le nom
suit : ETHEVE, Antoine, matricule 26.736, soldat 4^e inf. col. :

« Soldat d'une bravoure rare et boude entrain de sa sec-
« tion pendant les combats du 25 et 26 septembre 1915 a voulu
« constamment marcher le premier dans les boyaux, lanceur de
« grenades émérite a mis hors de combat de nombreux fantas-
« sins ennemis et ne s'est arrêté qu'après avoir été grièvement
« blessé par des éclats de bombes ».

La présente nomination comporte l'attribution de la *Croix
de guerre avec palme*.

Signé : JOFFRE.

*
**

THIBAUT Thomy (matricule 14.088), 37^e Inf. Coloniale :

« Excellent soldat plein d'entrain et de bravoure, le 23
« mars 1916 s'est distinguée par son mépris du danger et par
« son esprit de décision au cours d'un coup de main pour lequel
« il était volontaire. A pénétré un des premiers dans la tranchée
« ennemie ».

*
**

CAMBRONNE, Arpondanadin, du 24^e rég. Inf. Coloniale :

« Grenadier d'élite actif et courageux. Au cours d'un com-
« bat à la grenade, a par son attitude contribuée à la reprise
« de 200 mètres de boyau ».

*
**

LAFONTAINE, Daviller, 2^e cl. (matricule 13.137) 22^e Cie :

« Très bon soldat ; le 23 mars 1916 au cours d'une attaque
« sur une tranchée ennemie sous un bombardement violent, a fait
« preuve de courage et de sang-froid ».

*
**

GELY, Hubert, 2^e cl., n^o 13.094, 21^e compagnie :

« Très bon soldat ; le 23 mars 1916 a fait preuve de courage
« et de sang-froid pendant l'exécution d'un coup de mains en

« s'élançant sur la tranchée ennemie malgré un violent bombar-
« dement ».

*
**

PETITPAS, Léon, soldat, matricule 12.597 :

« Belle conduite aux combats du 25 et 30 septembre a fait
« preuve de beaucoup d'allant en s'élançant courageusement à
« l'assaut d'une tranchée ennemie où il est arrivé un des pre-
« miers ».

*
**

Le 12 décembre à la suite d'une explosion de mine qui fit de
grands ravages dans les lignes ennemies, « le soldat DE LAVAU
« s'est particulièrement signalé par son sang-froid et sa belle
« attitude sous un feu très violent qui dura plusieurs heures,
« son bel exemple lui valut une citation à l'ordre du jour il fut
« assez grièvement blessé durant cette journée ».

26 janvier 1916.

Signé : Le lieutenant-colonel commandant le 56^e inf. Col.

*
**

ESTHER Robert (matricule 11.592), 37^e Inf. Col. :

« Bon soldat remarquable par son entrain, son esprit d'ini-
« tiative et sa bravoure. Le 23 mars 1916 au cours d'un coup de
« mains pour lequel il était volontaire a entraîné ses camarades
« par son exemple et a pénétré un des premiers dans la tranchée
« ennemie ».

30 mars 1916.

Signé : Général BOUMIER.
Commandant la 16^e division coloniale.

*
**

GRANADO Félix (matricule 24.760). Légionnaire au 2^e régi-
ment de marche du 1^{er} Etranger :

« Venu de Cuba se battre pour la France, a fait preuve en
« toutes circonstances du plus pur esprit de sacrifice et de la
« plus grande énergie. Le 9 mai a été grièvement blessé en se
« portant à l'assaut des ouvrages blancs ».

Signé : Général CODET.

*
**

FINEDE, Thomas, 2^e cl., (n^o matricule 71 c. 13.031) :

« Au cours d'un coup de main exécuté sous un feu intense

« de l'artillerie ennemie a fait preuve d'entrain et de bravoure
« en pénétrant un des premiers dans la tranchée ennemie ».

Le 4 avril 1916.

*
**

BELLIER DE VILLENTRY, soldat de 2^e cl., de la 8^e
compagnie du 5^e colonial :

« Cité à l'ordre de la division le 25 septembre pour avoir
« étant blessé, été sous le bombardement relevé son capitaine
« grièvement blessé ».

Signé : Général MARCHANT.

*
**

FERNANGU, Gabrile, capitaine 115^e d'infanterie :

« A été blessé en enlevant énergiquement sa compagnie et en
« la menant à l'assaut sous un feu violent d'artillerie ».

*
**

LE CAMUS, Michel, colonel au 316^e infanterie coloniale :

« Malgré une santé affaiblie par une longue carrière colo-
« niale a été pour le régiment un modèle d'énergie et de belle
« humeur. Le 19 septembre 1914 a donné à tous le plus bel exem-
« ple de bravoure en se maintenant avec un de ses bataillons
« dans une ferme violemment bombardée, où il a trouvé une
« mort glorieuse au moment où il donnait des ordres pour la dé-
« fense de la position ».

*
**

SOMBRY, Donatien, 2^e cl., (matricule 5.285) :

« Très bon soldat dans l'exécution audacieux le 23 mars
« 1916 s'est fait remarqué par son entrain et son courage et
« a pénétré l'un des premiers dans les tranchées ennemies ».

Signé : DUGUET.

*
**

CUNIBERT, Matial, n^o matricule 20 ic. 1.614 :

« Au cours d'un séjour de 7 mois aux Dardanelles, a montré
« constamment un entrain et une énergie remarquable toujours
« volontaire pour des missions périlleuses. Blessé à l'attaque du
« 4 juin 1915 ».

*
**

LENEPVEU, Raphaël, Louis :

« Jeune soldat de la classe 1914 qui s'est fait remarqué par

« son courage et son allant. Depuis un an notamment aux combats de septembre et novembre 1915. A été grièvement blessé à son poste de guetteur de première ligne ».

**

TANTALE, Lucien :

« Soldat brave et courageux, s'est fait remarqué au cours de nombreux combats notamment dans ceux livrés du 25 au 30 septembre 1915. A été blessé ».

**

HENRIOT :

« Sous un bombardement violent, a assuré la liaison de sa compagnie et a été blessé au front par un éclat d'obus. Malgré sa blessure grave a continué d'assurer la liaison avec sa compagnie ».

**

Le sergent LEBEL, André :

« Sous-officier d'un courage et d'une énergie rares a tenu braves ses hommes sous un bombardement très intense pendant les journées du 23 au 27 novembre 1914 dans un petit poste boche qu'il venait d'enlever à la grenade ».

Deuxième citation :

« A enlevé deux petits postes pendant les 2 journées du 12 à 15 février 1915 et a maintenu ses nouvelles positions ».

**

CHAULEAU, Roland :

« Soldat de grand sang-froid, a été un bel exemple pour ses camarades ».

**

MARCHAUX, Lucien.

« Très belle attitude au feu ».

**

DULORME, Paul :

« Très belle attitude au feu ».

**

PALTENIN, Augustin :

« Très belle attitude au feu ».

JEAN PIERRE, caporal au 7^e colonial :

« A l'attaque du 13 février s'est fait remarqué par son sang-froid. Son sergent étant blessé a pris le commandement de sa demi-section et l'a très bien conduite ».

2^e citation :

« Très bon caporal, très courageux. Le 1^{er} juillet étant de l'équipe des nettoyeurs de tranchées, s'est précipité à la grenade sur un groupe ennemi et l'a fait prisonnier ».

*
**

HAZARD, Servius :

« A participé à une heureuse opération qui nous a rendus maîtres d'un point d'appui important et a fait preuve en cette circonstance d'une réelle bravoure ».

*
**

SIMONARD, Louis :

« Bon soldat courageux. Malgré une forte intoxication par les gaz est resté à son poste de combat et a continué à tirer sur l'ennemi en fuite ».

*
**

JOSEPHINE, Hubert :

« Très belle attitude au feu ».

*
**

BRASSETTE, Stéphane :

« Huit ans de service dans l'armée coloniale est au front depuis le début de la campagne a participé à la reprise du fortin de Beauséjour le 23 et 24 février 1915. Très belle conduite au feu ».

*
**

FARLOT :

« Soldat de tout dévouement ; s'est fait remarqué aux combats du 13 février 1916, par son courage et son énergie ».

*
**

LAMART, Théodore :

« Soldat très courageux. S'est battu avec un grand calme sous un bombardement très violent. A travaillé sans relâche nuit et jour à la réfection des tranchées de première ligne ».

BERGHEN, Edouard :

« Dans la nuit du 19 au 20 mars au cours d'une patrouille dont il faisait partie comme volontaire, a fait preuve, dans des circonstances devenues difficiles, de beaucoup de courage de calme et de discipline, par son exemple a contribué au succès de l'entreprise ».

*
**

HAVET, Henri :

« Choisi comme volontaire pour faire partie d'une patrouille chargée d'une mission dangereuse a contribué au succès complet de l'entreprise, par son courage, son sang-froid et son esprit de discipline ».

*
**

SONG, James (matricule 15.656) de la 12^e comp. du 5^e col. :

« Volontaire pour toutes les missions dangereuses. »

« En dernier lieu, s'est porté de lui-même en avant de nos lignes pour vérifier le dire d'un homme de son escouade et a de ce fait rapporté des renseignements intéressants ».

*
**

ODIN, Honorius, 2^e cla., 17^e rég. Infanterie coloniale :

« Excellent grenadier d'une cranerie et d'un dévouement exceptionnel. A été blessé ».

*
**

JACQUET, Edouard :

« Choisi comme volontaire pour faire partie d'une patrouille chargée d'une mission dangereuse a contribué au succès complet de l'entreprise ».

*
**

DELORGE, Flavius, St-Victor, Auguste, 1^{er} compagnie, 2^e Infanterie Coloniale :

« Brave soldat. Au combat du 12 août 1915 a fait preuve de courage et de sang-froid, ne s'est décidé à gagner le poste de secours qu'après en avoir reçu l'ordre, bien qu'atteint d'une blessure qui a amené l'amputation de la cuisse droite ».

Médaille Militaire et Croix de Guerre.

*
**

QUENTIN, Pierre, Auguste, 18886.3 Quartier-maître fusilier :

« Brancardier volontaire, a accompagné le médecin du ba-

« taillon dans toutes les missions dangereuses donnant l'exemple de la plus grande bravoure et du plus complet dévouement ».

*
**

VATILINGON, Martel, 23^e colonial. Guadeloupe :

« Aux combats de fin septembre, s'est signalé par sa bravoure et son sang-froid en remplissant ses fonctions d'agent « de liaison avec le plus entier mépris du danger ».

*
**

LOUBET, Emile, 94^e d'infanterie :

« Cité à l'ordre de l'armée, le 6 février 1915, à Marie-Thérèse pour être arrivé dans les tranchées allemandes le premier « avec son capitaine. »

*
**

BEAUSITE, Gustave, 57^e colonial, 8^e compagnie :

« A montré du courage, du zèle et du dévouement dans « la section des lance-bombes Aasen ».

*
**

Yves de SAINT-ALARY :

« S'est sauvé à la nage lors du torpillage de la *Provence* et « a contribué au sauvetage de dix-huit de ses camarades ; très « bon soldat ».

*
**

PIGNATELLE, Julien, 4^e rég. colonial, 10^e compagnie :

« Cité à l'ordre du régiment, pour sa bravoure au feu, était « bombardier et a fait preuve d'un très grand courage au moment d'une attaque ».

*
**

LANCY, Sylvert :

« Effectuait la liaison entre les chefs de bataillon et le « colonel avec sang-froid. Brave au feu ».

*
**

BONALAIR, 5^e compagnie du 2^e rég. de marche d'Afrique :

« Sautant d'une tranchée, cloue un turc par terre et par « son attitude résolue contraint cinq ennemis à se rendre ».

Colin PRALES, maréchal des logis, 3^e artillerie coloniale, détaché au 1^{er} génie. Compagnie 22/53.

« Sous-officier, énergique et plein de courage, cruellement « blessé le 28 septembre 1915, à Massiges, par un bombardement d'artillerie lourde, lorsqu'il maintenait ses canonniers au « travail, dont plusieurs furent atteints ».

Il est amputé de la cuisse droite.

La Médaille Militaire et la Croix de Guerre, lui ont été conférées, le 26 janvier 1916.

*
**

Le D^r Paul GUILLAUME-LOUIS, major de l'ambulance chirurgicale automobile n^o 2 :

Cité pour sa belle conduite et son dévouement.

*
**

Le sergent POTINO (Alexandre).

« Chef de demi-section, très dévoué, a montré les plus belles « qualités militaires le 6 octobre 1915, en entraînant bravement « ses hommes à l'assaut d'une tranchée ennemie formidablement « organisée ».

*
**

DARMYN, Henri au 1^{er} régiment de Marche d'Afrique.

Très brave au feu, a été amputé.

Médaille militaire et Croix de Guerre.

*
**

COLBERT (Eolien).

« Volontaire toujours en patrouille. A été blessé par deux « balles de mitrailleuses, en posant le fil de fer sous le feu inten- « se de l'ennemi ».

*
**

Le général commandant l'artillerie du 36^e corps d'Armée cite à l'ordre du jour l'Artillerie lourde du C. A.

1^o La 54^e batterie du 10^e artillerie à pied.

« A puissamment contribué au succès des opérations contre « la pièce de 380 allemande de Prédikboom par son entrain, son « dévouement, sa connaissance parfaite du matériel, aussi bien « pour l'organisation des emplacements et l'armement des piè- « ces que pour le service du tir et de l'observation. »

Le canonnier MANIVIL Reynald était présent à la Batterie le 3 septembre 1915.

TATALE, Marie :

« Gradé énergique, a fait preuve de sang-froid dans la défense d'un élément de tranchée nouvellement reconquise par la fraction qu'il commandait le 17 août 1916 ».

*
**

GASTON, Ludovic, du Régiment colonial du Maroc :

« Bon grenadier, plein d'entrain et de courage. A su arrêter une contre-attaque allemande, dans les journées du 17 au 18 août 1916 ».

*
**

MAZOYER Paul, soldat n^o mle 12.191, du 5^e régiment Inf. Coloniale :

1^o — « Au cours d'une patrouille dont il faisait partie comme volontaire, a fait preuve dans les circonstances devenues délicates de beaucoup de courage, de calme et de discipline et a contribué par son exemple au succès de l'entreprise ».

2^o — « Volontaire pour un coup de main exécuté sur les lignes ennemies dans des circonstances délicates, a fait preuve d'entrain et de courage dans le nettoyage des organisations de l'ennemi, contribuant par son attitude résolue au succès complet de l'opération de son groupe.

3^o — « Soldat d'un courage, d'une énergie et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Blessé une première fois au cours de la bataille du 4 octobre a continué à faire le coup de feu jusqu'à ce qu'il fut atteint très grièvement d'une seconde balle. Volontaire pour toutes les missions périlleuses. Déjà cité deux fois ».

*
**

EDMOND DE CHAVIGNY, 4^e colonial 9^e cie :

Cité le 1^{er} juillet 1916.

« Pour son entrain, son courage et son dévouement ».

*
**

DE GERUS, Eugène, soldat de la 23^e cie du 34^e colonial :

« Faisant partie de la première vague d'assaut le 29 juillet 1916, s'est porté résolument en avant, entraînant ses camarades par son exemple et sa bravoure ».

*
**

BRIDE, Octave 4/23312 caporal de la 2^e cie de mitrailleuse :

« Plein de sang-froid. Le 20 juillet 1916 a pris position sous

« un feu violent et bien qu'à moitié enseveli à trois reprises, n'a cessé d'actionner sa pièce, parvenant ainsi à enrayer une contre-attaque ».

*
**

LECLERQ, bataillon d'Infanterie coloniale de la Réunion :

« Brave et courageux soldat, 3 fois blessés au cours de la campagne. A peine remis de ses blessures est revenu au front et continue à servir avec zèle et dévouement ».

*
**

DELOIR Macaire, soldat au 8^e colonial :

« Brillante conduite au cours des combats de juillet 1915, où il a donné à ses camarades le plus bel exemple de courage, d'audace et d'endurance ».

*
**

NAZARALLY Eugène, de la 17^e Cie :

« Comme agent de liaison auprès du chef de corps pendant les combats du 1^{er} au 4 juillet 1916 a porté les ordres, de jour et de nuit, sans souci du bombardement, témoignant d'une réelle bravoure et du dévouement le plus entier ».

*
**

VICTORIN Joseph, de la 21^e Cie du 287^e régiment d'infanterie :

« D'un courage et d'une audace remarquables, est toujours le premier pour les missions périlleuses. Le 23 octobre 1916, s'est distingué dans un coup de main en plein jour qui a permis de ramener un prisonnier ».

*
**

PREVOTEAU Ernest, de la 21^e cie du 287^e rég. d'inf. :

« D'un courage et d'une audace remarquables, est toujours le premier pour les missions les plus périlleuses. Le 23 octobre 1916, s'est distingué dans un coup de main fait en plein jour, qui a permis de ramener un prisonnier ».

*
**

REINETTE Prosper, de la 21^e Cie du 287^e rég. d'inf. :

« Quoique très jeune, s'est toujours fait remarquer par sa volonté et son courage dans les missions les plus délicates. Le 23 octobre 1916, a participé à un coup de main exécuté en plein jour qui a permis de ramener un prisonnier ».

Est déjà titulaire d'une lettre de félicitations du 21 juillet 1916.

*
**

La *Médaille militaire* et la *Croix de guerre* ont été conférées au militaire dont le nom suit :

DANABE Aristide, 23^e R. I. R., 5^e cie :

« Soldat très brave et plein d'entrain. S'est particulièrement « distingué aux combats des 1^{er} et 2 juillet 1916. A montré les « mêmes qualités de courage et d'allant au combat du 20 juillet « 1916, au cours duquel il a été blessé très grièvement ».

Signé : JOFFRE.

*
**

ANDOCHE Jules, Gaston, sergent au 4^e d'infanterie coloniale :

« Belle conduite aux attaques du 1^{er} au 4 juillet 1916. Notamment à l'attaque d'un village fortifié ».

*
**

DORLEANS Maximilien, du 7^e Inf, coloniale :

« A l'attaque du 20 juillet, à Belloy, s'est offert volontairement à deux reprises comme agent de liaison du Bataillon sous « un feu violent de l'ennemi. A réussi chaque fois à remplir intelligemment sa mission. Soldat très courageux, plein d'entrain, un très bon exemple pour ses camarades ».

*
**

LONG Vincent, brigadier à la 22^e batterie, 29^e d'artillerie, 3^e groupe, division du Maroc :

« A montré beaucoup d'énergie, de courage et de sang-froid « comme agent de liaison auprès de l'infanterie, particulièrement aux attaques du 1^{er} juillet et jours suivants ».

*
**

WRIGHT :

« Enseveli par un obus a repris spontanément son poste de « combat donnant à ses camarades le plus bel exemple de courage et de sang-froid ».

*
**

POMMELET Paul, soldat au 5^e colonial.

« Soldat d'une bravoure et d'un calme merveilleux. Au cours

« de la bataille du 4 septembre 1916 a su, par un tir très ajusté
« mettre hors de combats plusieurs ennemis et contribué ainsi
« à arrêter une contre-attaque très menaçante ».

Le 18 septembre 1916.

*
**

Soldat FORTUNE Sosthène.

« Grenadier d'élite. S'est fait remarquer par son courage
« et son sang-froid ».

2^e citation :

« Volontaire pour faire partie d'une patrouille a fait 9 pri
« sonniers et s'est emparé d'une mitrailleuse ».

*
**

Le sergent TIECOURA TARA TARAORE, de la 4^e com
pagnie du 69^e bataillon de Tirailleurs sénégalais :

« Belle conduite au feu ; n'a cessé de donner à ses cama
« rades le bon exemple au cours de l'attaque d'Assevillers ».

*
**

PIERRE Joseph, soldat de la 23^e compagnie :

« Faisant partie de la première vague d'assaut le 20 juillet
« 1916, s'est porté résolument en avant, entraînant ses cama
« rades par son exemple et sa bravoure ».

*
**

WILLIAM Victor, du 37^e colonial.

« Brave et courageux, est rentré dans la tranchée ennemie
« l'un des premiers et a fait deux prisonniers ».

*
**

GOTTIN Ludence, 2^e classe, n^o mle 7.11700, 20^e cie :

« S'est brillamment conduit au cours de l'attaque du 9
« juillet 1916. A entraîné ses camarades par son exemple ».

*
**

CARDA Anatole, 2^e classe, n^o mle 7.12997, 20^e cie :

« S'est brillamment conduit au cours de l'attaque du 9
« juillet 1916. A entraîné ses camarades par son exemple ».

*
**

JANGAL Marie, n^o mle 12.727, 19^e cie :

« Belle conduite au cours des attaques du 9 juillet 1916 ».

WATT Auguste :

« Volontaire pour un coup de main exécuté sur les lignes ennemies dans des circonstances délicates, a fait preuve d'entrain et de courage dans le nettoyage des organisations de l'ennemi, a contribué par son attitude résolue aux succès complets de son groupe. »

*
**

VALDEC Victor, du 3^e zouaves :

« Originaire de la Guyane a été cité à l'Ordre du Régiment pour avoir su dresser des barrages devant l'ennemi, sous un feu violent ».

*
**

CHAFOGRACK Venance, 7^e colonial :

« Bon soldat pendant que sa compagnie était soumise sous un feu violent, a fait toujours preuve d'endurance et de courage. La présente citation lui a valu la Croix de Guerre ».

*
**

BOCAGE Edouard, 7^e colonial :

« Belle conduite au feu, a été blessé à l'attaque du 13 juillet 1916 ».

*
**

DENOM Maurice :

« A fait preuve pendant les combats du 1^{er} au 4 juillet 1916, de beaucoup d'entrain et d'allant. Blessé au cours d'un bombardement, a donné à ses camarades un bel exemple par son calme et son sang-froid ».

La présente citation, lui a valu la Croix de Guerre.

*
**

BEGUE, Joseph :

« Patrouilleur excellent, courageux et dévoué. Blessé en juillet 1916 en se portant au devant d'un parti allemand qu'il a réussi avec quelques-uns de ses camarades à mettre en fuite ».

*
**

CARENAGE Anaclét, 2^e classe, n^o mle 12.949, 21^e cie :

« Brillante conduite au feu au cours de l'attaque du 9 juillet 1916 ».

MASSINA :

« Au cours des attaques de juillet 1916, s'est montré entraîné et courageux. Le 2 juillet est allé chercher un de ses hommes à 10 mètres de la ligne ennemie donnant ainsi l'exemple du plus grand courage ».

*
**

TASSIER Joseph, soldat de 2^e classe au 4^e d'infanterie coloniale :

« Belle conduite aux combats des 1^{er} et 2 juillet. A été blessé ».

*
**

PEPINTER Adrien, matricule 5.368 :

« Bon mitrailleur a donné plusieurs fois des preuves de calme et de courage. Le 25 septembre 1915, au cours de l'assaut contre les lignes ennemies, se trouvait toujours prêt à bondir en avant, malgré le poids de matériel qu'il transportait ».

*
**

BEASCOCHEA Bagonia, soldat espagnol à la 3^e cie du 1^{er} régiment Etranger :

« Bon soldat, qui a été très grièvement blessé au cours de l'attaque du 10 mai 1915. Amputé de la jambe gauche ».

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Signé : JOFFRE.

*
**

BALAIR-LECLERC Emile, 1^{er} cie, 1^{er} corps colonial :

« Excellent soldat. Engagé pour la durée de la guerre. A fait preuve en toutes circonstances, d'entrain, de belle humeur, et d'un courage à toute épreuve. Son sang-froid, son audace combattive lui ont valu d'être choisi en maintes occasions, pour des missions délicates dont il s'est toujours acquitté avec intelligence et bravoure.

« Blessé assez grièvement une première fois en octobre 1914 a été atteint le 25 septembre d'une nouvelle blessure sérieuse en faisant sous un feu particulièrement violent, des signaux à notre artillerie ».

*
**

RIGAUD Louis, 2^e class n^o mle 13.882, 21^e cie :

« Brillante conduite au feu au cours de l'attaque du 9 juillet 1916 ».

THEGAT Amboise, 2^e classe.

« Faisant partie volontairement d'une patrouille éclairant la
« marche d'une reconnaissance, s'est acquitté de sa mission
« avec sang-froid et courage malgré le tir de mitrailleuses en-
« nemies balayant le terrain à parcourir ».

**

COLOMBON. Citation à l'ordre du 2^e régiment d'Infanterie
Coloniale n^o 30 du 25 mars 1916 :

« Bon soldat a bravement défendu le 12 août 1915 un enton-
« noir situé en avant de nos lignes ne s'est replié qu'après en
« avoir reçu l'ordre et a reçu à ce moment deux blessures dont
« une très grave à la tête ».

**

ELOSEL Jean, soldat de 2^e classe 7^e R. I. C. :

« Très bon soldat, s'est élancé bravement à l'assaut des
« tranchées ennemies, a toujours montré un calme impertur-
« bable ».

**

LATOUCHE Tiburce, soldat de 2^e classe n^o mle 1936 :

« S'est particulièrement distingué par son entrain, son cou-
« rage et son dévouement au cours de la période active de juillet
« et août 1916 ».

**

Extrait d'une lettre du D^r Boricaud, aide-major à Tunis au
D^r Vitalien, président du « Foyer Colonial ».

« J'attire particulièrement ton attention sur le jeune BOMBA
« héros obscur, mais non sans gloire touché aux Dardanelles
« dans l'une des dernières échauffourées où il a laissé ses deux
« mains. Le petit gars est âgé de 20 ans. Au moment où on
« pratiquait l'amputation de la seule main qui tenait encore, com-
« me on plaignait son infortune, il s'est écrié simplement. « Ça
« ne fait rien puisque c'est pour la France ».

Ces paroles ont été rapportées à l'*Officiel* du mois d'août
dans la citation à l'*Ordre de l'Armée* dont il a été l'objet.

Faut-il commenter un tel ensemble de superbes cita-
tions ? Et encore n'y a-t-il là qu'un très petit nombre de
celles qu'ont méritées nos soldats créoles.

Nous les recueillerons peu à peu, nous les recueillerons
toutes et elles formeront le plus noble palmarès que puissent
rêver des héros !

Mais hélas ! ce magnifique effort ne vas pas, sans sacrifices.

Plus d'un y aura laissé sa vie ; et vous avez vu par leurs lettres combien ils se sacrifient sans regrets pour une cause dont ils ont apprécié toute la grandeur.

Voulez-vous un témoignage de cette noblesse de cœur ? Voici en quels termes un jeune créole nous annonce la mort de deux de ses camarades :

Mon Sénateur,

C'est avec le cœur plein de regret que je vous annonce la mort glorieuse de nos chers et braves camarades Pignatel Julien et Jultat Eugène, qui, en combattant au tomber de la nuit, ont été mortellement frappés par un éclat de projectile ennemi, ils ont été tous deux objet de deux brillantes citations. Ce sera tout de même malheureux pour leurs pauvres parents qui sont en pleurs là-bas dans le pays lointain... mais j'espère que leurs noms seront portés sur le tableau d'honneur et que la Mère-Patrie sera reconnaissante envers ces braves enfants tombés sur le champ d'honneur pour sa défense, et en outre envers les parents de ces braves — S'il faut verser notre sang, s'il faut mourir pour sa défense, nous mourrons tous avec le cœur content pour hâter la victoire et pour la défendre jusqu'au bout. J'espère qu'on doit remarquer la valeur de nous les Antillais, et souhaitons que ces braves seront vengés et notre chère France victorieuse.

Pignatel est de la Guyane française, orphelin de père et de mère, il était sur la responsabilité de sa pauvre grand' mère : Jultat est orphelin de père et le seul fils de sa mère, et je crois que ces pauvres mères sans ressources seront protégées par le soin du Gouvernement. Moi j'ai été blessé le 12 août aussi et maintenant je suis retourné au front, deux fois blessé, deux fois cité et proposé pour la médaille militaire.

Enfin je termine ma lettre avec le plus grand regret et espoir qu'ils seront vengés.

Honneur aux braves petits Antillais !

Vive la France et ces braves combattants, et à bientôt la victoire !

Signé : Ch. B...

Pour eux la mort n'est rien ; ils ne songent qu'à la patrie, au triomphe de la patrie. Saluons-les donc bien bas ceux qui reposent sur le sol de France.

De ceux-là aussi, nous recueillerons les noms ; nous dresserons complète la liste funèbre de ces enfants tombés

glorieusement au champ d'honneur pour consacrer leur mémoire.

Voici la triste nomenclature du petit nombre de ceux dont la mort nous est connue :

SERGEANT-ALLEAUME	Charles COLLOMB
ANTENOR	Armand ISAAC
Albert FRANCIUS	Wilfrid AMORT
RICOU	Mathurin DELBRIC
Ernest HAYOT	Thérèse FICADIERE
Sylvestre QUERRARD	Louis SAINTE-CLAIRE
Sully L'ADMIRAL	Grégoire MONTHER
MARTIN	Jérôme MURTE
Maurice COLLOMB	Auguste EMILIE
Louis PAUVERT	Eugène LABIL
LACROSIL	Raphaël RAUZDUEL
TEZENAS	EHEM
SUEDOIS	Corneille MALZY
Léon WILLER	Danel GILLES
Georges BUTEL	COTELLON
ANTYME	DANTAN
MONDOR	HACHETTE
DE MASSIAS DE BONNE	Jules PEIMARD
Louis JEAN-CHARLES	Patrice LONVAIN
Emile MICHAUX	Georges LEONEL
André AURIL	SEVERIN
Docteur THELEME	Louis VASSE
Benjamin CHARNEAU	ZABETH
Léon RIMA	Delile NOVILLE
Pierre LACASCADE	GRENIA ALBERT
Joachim GALA	Aristide LIGNIERES
Victor CORNELY	MERY EUGENE
Albert MARENGO	ADAM DE VILLERS
René de BEAUFOND	IMHAUS
Nixède BARRIERE	Léodore GREGOIRE
Raphaël BAMBUCK	DILLAC
Jérôme BRANTOME	PELAGE BARICANT
Emile GAMA	Georges, Léonel NORMANDIE
MOLEON PIES	René, Aurélien THETIS.

Maurice COLLOMB	Julien PIGNATEL
Gaspard CHABRIAC	Eugène JULTET
Célestin GAMALANE	Auguste GERVAIN
Révert THEOBALOS	KERDUDO
Paul ROZAIRE	LITTRE
Sylvestre PONTAT	ABRAHAM
Raoul KABAR	Baptiste VIELA
Edward MARIE CLAIRE	OYARÇABAL
Gilbert BEVILLE	Octave MERY
Lubin RAVESTEL	Joseph PHAURE
Rémi RINALDO	Jean GNANADICOM
Arthur BUDAN	Hubert URUS
Edouard PRETOU	Hervé FARLOT.

Devant ces enfants, devant ceux que j'ai nommés, devant ceux dont nous proclamerons plus tard la bravoure et la mort, devant ces enfants qui dorment maintenant sur la terre de France, nous nous inclinons je le répète, très respectueusement. La patrie qu'ils auront aidé à libérer de l'ennemi gardera pieusement leur souvenir et peut-être qu'un jour vous aurez l'occasion de contribuer à glorifier ce souvenir sur le sol même où ils sont tombés.

Déjà, dans certaines colonies, on s'est préoccupé de perpétuer la mémoire des compatriotes tués à l'ennemi.

C'est ainsi qu'à la Guadeloupe, s'est constitué un Comité pour élever un monument commémoratif.

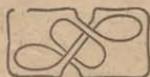
Un appel nous a été adressé et votre Conseil n'a pas hésité à voter une somme de mille francs pour prendre part à la souscription ouverte.

Il a apporté ainsi, comme il l'apportera par ailleurs, son obole à une œuvre sainte.

Il a estimé que ces pauvres enfants à qui nous aurions si volontiers accordé notre aide, auront ainsi, malgré la mort, leur petite part dans nos dons ; ces quelques sous qui leur auraient apporté sur le front un peu de bien-être, serviront du moins à éterniser leur souvenir et à perpétuer leur

exemple pour les générations qui auront plus tard, elles aussi, à défendre la patrie commune avec la civilisation.

Nous pensons, Mesdames et Messieurs, que vous voudrez bien approuver l'action de votre Comité au cours de l'année statutaire 1915-1916.



STATUTS

TITRE PREMIER

Objet. — Dénomination. — Siège. — Durée.

ARTICLE PREMIER

Il est formé entre les personnes qui adhéreront aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après indiquées, une Association qui sera régie par la loi du 1^r juillet 1901, ainsi que par les présents statuts.

ART. 2

Cette Association qui prend pour titre « *Comité d'Aide et d'Assistance Coloniale* » a pour objet : de venir en aide par secours de toute nature à l'occasion de la guerre et aussi longtemps qu'il sera nécessaire à tous les coloniaux victimes de la guerre et plus particulièrement aux Officiers et Soldats, aux Fonctionnaires de tout ordre, aux Créoles, colons et indigènes qui auraient notoirement besoin d'être secourus.

ART. 3

Son siège est fixé à Bordeaux, rue Esprit des Lois. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision du Conseil d'administration.

TITRE II

Membres. — Cotisations.

ART. 4

L'Association se compose de membres fondateurs, de membres honoraires et de membres titulaires.

ART. 5

Les membres fondateurs sont ceux qui effectuent le versement d'une cotisation de 50 francs.

ART. 6

Les membres honoraires sont ceux qui versent annuellement une somme de 20 francs.

ART. 7

Les membres titulaires sont ceux qui paient une cotisation de 2 fr.

ART. 8

Un versement minimum de 500 francs confère le titre de membre bienfaiteur.

ART. 9

Les cotisations doivent être acquittées par les membres de l'Association dans le mois de leur admission.

TITRE III
Administration.

ART. 10

L'Association est administrée par un Conseil comprenant :

- 1 Président ;
- 6 Vice-Présidents ;
- 5 Secrétaires ;
- 1 Trésorier ;
- 1 Trésorier-adjoint.

Ces fonctions sont entièrement gratuites, mais le Conseil peut décider que l'exécution des travaux des secrétariats est confiée, s'il y a lieu, à un ou des employés rétribués.

ART. 11

L'administration ne peut être confiée qu'à des Français, majeurs, non déchus de leurs droits civils et civiques, pris parmi les membres fondateurs, honoraires ou titulaires.

ART. 12

Tous les membres du Conseil sont élus au bulletin secret par l'Assemblée générale.

Nul n'est admis au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages. Au deuxième tour, l'élection a eu lieu à la majorité relative ; en cas de partage égal des suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

ART. 13

Les membres du Conseil sont élus pour quatre années ; ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

Le premier Conseil procédera par voie de tirage au sort pour désigner l'ordre dans lequel les membres seront soumis à la réélection.

Il en sera de même du Conseil qui serait élu à la suite d'une démission collective des administrateurs en exercice.

Il est pourvu provisoirement par le Conseil au remplacement des membres décédés ou démissionnaires. Ces choix sont soumis à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale.

Les administrateurs ainsi nommés demeurent en fonctions pendant le temps qui reste à courir sur la durée du mandat qui avait été conféré à leurs prédécesseurs.

Les membres du Conseil sont indéfiniment rééligibles. Ils s'attribuent au bulletin secret les fonctions prévues par les statuts.

ART. 14

Le Conseil d'administration, en dehors des cas prévus par les statuts, a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'administration.

Les membres du Conseil ne contractent aucune obligation personnelle ou solidaire relativement aux affaires de l'Association.

ART. 15

Le Conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président.

La convocation est obligatoire quand elle est demandée par la majorité des membres du Conseil.

Le Conseil, pour délibérer valablement, doit être formé du tiers au moins des membres qui le composent.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Aucun membre ne peut se faire représenter au sein du Conseil.

TITRE IV

Assemblées générales.

ART. 16

Les Assemblées générales se composent des membres fondateurs, honoraires ou titulaires.

L'Association se réunit en Assemblée générale ordinaire une fois par an, sur convocation du Président, dans le courant du mois de juin pour entendre la lecture des rapports qui lui sont présentés et statuer sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil.

L'Assemblée générale est présidée par le Président ou l'un des Vice-Présidents, et, à leur défaut, le plus âgé des membres du Conseil présents à l'Assemblée.

Deux membres sont choisis par l'Assemblée pour remplir les fonctions de scrutateurs.

L'un des Secrétaires du Conseil remplit les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée et rédige le procès-verbal.

La feuille de présence et le procès-verbal des délibérations sont arrêtés et signés par le bureau de l'Assemblée.

Les extraits des procès-verbaux à fournir aux tiers sont signés par le Président ou le Vice-Président du Conseil d'administration.

TITRE V

Recettes de l'Association.

ART. 17

Les recettes de l'Association comprennent :

- 1° Les cotisations de ses membres ;
- 2° Les subventions dons et legs qui peuvent lui être accordés ;
- 3° Les intérêts et revenus des biens et valeurs qu'elle possède.

TITRE VI

Démissions. — Radiations.

ART. 18

Cessent de faire partie de l'Association :

- 1° Les membres qui ont donné leur démission par lettre adressée au Président ;

2° Les membres qui n'ont pas payé leur cotisation depuis plus de six mois après l'échéance.

ART. 19

La radiation peut être prononcée pour motifs graves par le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications de l'intéressé.

TITRE VII

Dissolution. — Liquidation.

ART. 20

En cas de dissolution volontaire ou obligatoire, l'Assemblée générale nomme un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Tous les biens et valeurs sont réalisés par ces liquidateurs et le produit, après le paiement des frais de liquidation, est attribué à une œuvre de bienfaisance désignée par l'Assemblée générale.

ART. 21

Publications.

Le Conseil d'administration sera chargé de remplir les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 1^{er} juillet 1901. A cet effet, tous les pouvoirs nécessaires sont conférés au Président de l'Association ou au membre délégué par le Conseil.
